



SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE

*PLAN DIRECTEUR
DE MISE EN VALEUR*

ORIENTATIONS PATRIMONIALES

Rédaction

Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)

Avec la collaboration de :

- Division de l'aménagement et du design urbain, Direction de l'urbanisme, SUM
- Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'Arrondissement Le Sud-Ouest
- Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'Arrondissement de Ville-Marie
- Service de la culture
- Société du parc Jean-Drapeau

Mise en page

Division de l'aménagement et du design urbain

CONTENU

INTRODUCTION	I
I. LE TRIANGLE DE LA POINTE SAINT-CHARLES NORD	1
1.1 USAGES	2
1.2 PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE	3
1.3 PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE	4
1.4 COMPOSANTES BÂTIES ET PAYSAGÈRES PATRIMONIALES	5
1.5 VESTIGES ET TRACES	6
1.6 NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS	7
II. LE BASSIN WELLINGTON ET SES ABORDS	8
2.1 USAGES	9
2.2 PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE	10
2.3 PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE	11
2.4 COMPOSANTES BÂTIES PATRIMONIALES	12
2.5 VESTIGE ET TRACES	13
2.6 NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS	14
III. LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE	15
3.1 USAGES	16
3.2 PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE	17
3.3 COMPOSANTES BÂTIES PATRIMONIALES	18
3.4 VESTIGE ET TRACES	19
3.5 NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS	20
IV. LA POINTE DU MOULIN	21
4.1 USAGES	22
4.2 PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE	23
4.3 PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE	24
4.4 COMPOSANTES BÂTIES PATRIMONIALES	26
4.5 VESTIGES ET TRACES	28
4.6 NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS	29
V. LA CITÉ-DU-HAVRE	30
5.1 USAGES	31
5.2 PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE ET PAYSAGÈRE	32
5.3 PAYSAGE URBAIN : RELATIONS VISUELLES AVEC L'ENVIRONNEMENT	33
5.4 PAYSAGE URBAIN : QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE DES PARCOURS	34
5.5 COMPOSANTES PATRIMONIALES BÂTIES	35
5.6 VESTIGES ET TRACES	36
5.7 NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS	37
VI. ANNEXES	38
A.1 DÉFINITIONS	39
A.2 LISTE ICONOGRAPHIQUE	40

INTRODUCTION

Le présent document vise à encadrer l'évolution du secteur de planification détaillée de Bridge-Bonaventure en conformité avec ses valeurs patrimoniales, en particulier pour les sous-secteurs du triangle de la pointe Saint-Charles Nord, du bassin Wellington et ses abords, de la zone industrialo-portuaire, de même que pour la pointe du Moulin et la Cité-du-Havre. Pour ces derniers, les orientations sont en conformité avec leur intérêt patrimonial tel que défini respectivement dans l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la pointe du Moulin et l'Énoncé de l'intérêt patrimonial de la Cité-du-Havre (« l'énoncé »).

Il a été produit par la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en collaboration avec les arrondissements concernés, de même qu'avec le Service de la culture et la Société du parc Jean-Drapeau pour la Cité-du-Havre.

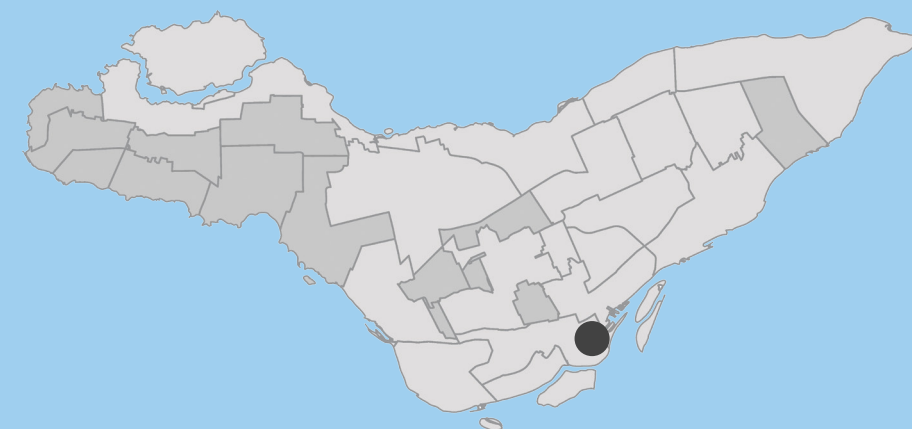
L'expérience démontre que la perpétuation des valeurs confère une plus-value au lieu et qu'elles constituent une source précieuse d'inspiration dans la poursuite de son évolution. Afin d'orienter en ce sens les interventions contemporaines et de faire en sorte qu'elles s'inscrivent de façon authentique dans l'affirmation de l'identité culturelle montréalaise, ce document d'orientations présente des balises d'aménagement et des mesures d'encadrement pour les éléments caractéristiques du secteur afin d'assurer leur pérennité et, le cas échéant, leur évolution dans une perspective de mise en valeur patrimoniale.

Elles sont déclinées en balises d'aménagement, lesquelles sont regroupées par les thèmes suivants :

- Usages
- Paysage urbain
- Composantes bâties patrimoniales
- Vestiges et traces
- Nouvelles constructions et nouveaux aménagements



1. Photo aérienne du secteur



LES SOUS-SECTEURS

Le secteur Bridge-Bonaventure est un vaste territoire morcelé et hétérogène en raison de son évolution. Afin de rendre sa lecture et son analyse plus aisée, il est découpé en six sous-secteurs autour de caractéristiques liées à sa forme urbaine (activité, tissu urbain, cadre bâti) et son historique de développement. Les limites de chacun de ses sous-secteurs correspondent généralement à une barrière physique (cours d'eau ou infrastructures de transports).

PLAN DES SOUS-SECTEURS DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION Cinq sous-secteurs font l'objet d'orientations patrimoniales



An aerial photograph of an industrial area, likely in Montreal, Canada. The image shows a large, semi-circular highway interchange (Autoroute 15) on the right side. In the center and left, there are several large industrial buildings, some with flat roofs and others with more complex structures. A railway line runs horizontally across the middle of the image. The foreground shows more industrial buildings and parking lots. The overall scene is a mix of infrastructure and industrial development.

I. LE TRIANGLE DE LA POINTE SAINT- CHARLES NORD

1.1 USAGES

- Assurer une cohabitation harmonieuse des vocations résidentielles existantes et d'emploi (usages actuels et à venir).
- Limiter les usages de logistique, de transport et de distribution. Relocaliser la logistique de transport lourd (de type conteneurs) afin d'améliorer la qualité du paysage urbain, diminuer les nuisances et assurer une mixité d'emplois mieux adaptés au milieu.
- Favoriser l'occupation des bâtiments d'intérêt patrimonial avec un usage compatible avec leurs caractéristiques. Au besoin, permettre une réhabilitation des bâtiments en admettant certaines modifications pour les adapter à leur nouvel usage sans nuire à leur mise en valeur patrimoniale.
- Créer des rez-de-chaussée accueillants et ouverts afin d'apporter davantage de dynamisme à l'espace public, notamment grâce à des accès directs et éviter les façades aveugles.



3. Transformation de silos en centre d'escalade, rue Saint-Patrick



2. Rez-de-chaussée animé et ouvert, rue Wellington

1.2

PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE

- Souligner la forme triangulaire de certains îlots en marquant les angles vacants par l'architecture ou la végétation.
- Renforcer la dominance des points de repère d'intérêt, tels que les silos Redpath (actuellement occupés par le centre d'escalade Allez Up, 1555, rue Saint-Patrick) et le Nordelec (1700, rue Saint-Patrick, 1751, rue Richardson) en modulant et en encadrant la hauteur, la volumétrie et l'implantation des nouvelles constructions dans le sous-secteur.
- Maintenir le front bâti linéaire sur le canal tout en permettant des ouvertures et en favorisant la perméabilité.



4. Dominance des points de repère des silos Redpath et du Nordelec



5. Bâtiment épousant la forme triangulaire d'un îlot, coin des rues Saint-Patrick et Bridge



6. Front bâti linéaire le long du canal de Lachine

1.3 PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE

• Maintenir l'esprit du lieu :

- » Cultiver l'appartenance de ce sous-secteur au paysage culturel du canal de Lachine et de Pointe-Saint-Charles, notamment en favorisant les activités publiques, les circuits patrimoniaux ou autres initiatives de mise en valeur (projet de médiation culturelle, aménagement temporaire, etc.);
- » Octroyer un toponyme officiel ancré dans l'histoire et l'identité du milieu pour le parc Mullins / Wellington.

• Consolider les relations physiques du sous-secteur avec son environnement :

- » Dans une perspective de valorisation patrimoniale et de cohabitation, intégrer davantage d'espace de mobilité active et du verdissement le long des différents axes de transport historique qui forment un carrefour fondateur de Montréal comme métropole à la fin du 19e et au début du 20e siècle (un lieu singulier regroupant le tracé viaire fondateur, le canal et différents moyens de franchissement : l'ancien tunnel Wellington, un pont routier, des ponts ferroviaires);
- » Affirmer la rue Wellington comme tracé fondateur de la trame et axe majeur par le traitement architectural soigné des façades qui la bordent;
- » Rétablir la continuité du tracé fondateur de la rue Wellington et renforcer le lien entre les squares Saint-Patrick et Gallery en étudiant la possibilité d'utiliser le pont pivotant du CN-du-Port comme moyen de franchissement au-dessus du canal de Lachine dans l'axe de la rue Smith pour les déplacements actifs;
- » Poursuivre la mise en valeur du square Saint-Patrick et des vues qu'il offre sur la ville et le canal de Lachine et améliorer son accessibilité en mode actif;
- » Affirmer le square Tansey comme porte d'entrée arborée de la rue Centre, un axe important menant au cœur du quartier, notamment en évaluant la possibilité de l'agrandir à même l'emprise des rues adjacentes;
- » Aménager les squares Mullins et Mullins-Wellington comme parcs de voisinage participant à la qualité de vie du milieu;
- » Créer des accès au canal de Lachine dans l'axe des rues, notamment la rue de Condé.

- Mettre en valeur les **vues panoramiques** sur le paysage industriel, présentant simultanément plusieurs éléments emblématiques dans le champ visuel, notamment le pont pivotant du CN-du-Port, la tour Wellington, le pont ferroviaire, les silos d'ADM et l'enseigne Farine Five Roses, les silos Rozon et P&H Milling, ainsi que le silo n° 5.

- Mettre en valeur les **vues cadrées** sur l'enseigne Farine Five Roses depuis certaines rues, notamment Grand Trunk et Saint-Patrick.



7. Vue cadrée sur l'enseigne Farine Five Roses dans l'axe de la rue Grand Trunk



8. Square Saint-Patrick et la ville en arrière-plan



9. Vue sur plusieurs éléments emblématiques depuis le Canal-de-Lachine



10. Pont pivotant CN-du-Port

1.4

COMPOSANTES BÂTIES ET PAYSAGÈRES PATRIMONIALES

- Préserver :
 - » les murs du canal de Lachine et les éléments associés à la navigation;
 - » les arbres matures présents.
- Préserver et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux. Permettre leur adaptation à de nouveaux usages, le cas échéant, par des interventions intégrées et respectueuses de leurs valeurs patrimoniales :
 - » le bâtiment en pointe de la Montreal Steel Works (1396, rue Saint-Patrick), les silos Redpath (1555, rue Saint-Patrick), l'ancien édifice Pillow, Hershey & Co (1305, rue Montmorency) et l'ancienne Banque d'épargne (1100, rue de Condé);
 - » les maisons (1232 et 1234, rue de Condé) qui constituent un patrimoine vernaculaire d'intérêt.
- Réhabiliter le pont pivotant du CN-du-Port pour en faire un nouveau moyen de franchissement du canal pour le transport actif et mettre en valeur ses éléments caractéristiques tels que son mécanisme et sa cabine de pilotage.
- Réhabiliter la Canadian Switch and Spring (1401-1501, rue Saint-Patrick) en mettant en valeur ses jeux de brique ainsi que ses ouvertures sur le canal et sur la rue. Dans l'éventualité d'un agrandissement, protéger les vues sur l'enseigne Farine Five Roses depuis les bords du canal.



11. Ancienne Banque d'épargne, rue de Condé



12. Ancien édifice Pillow, Hershey & CO, rue Montmorency



13. Canadian Switch and Spring, rue Saint-Patrick

1.5 VESTIGES ET TRACES

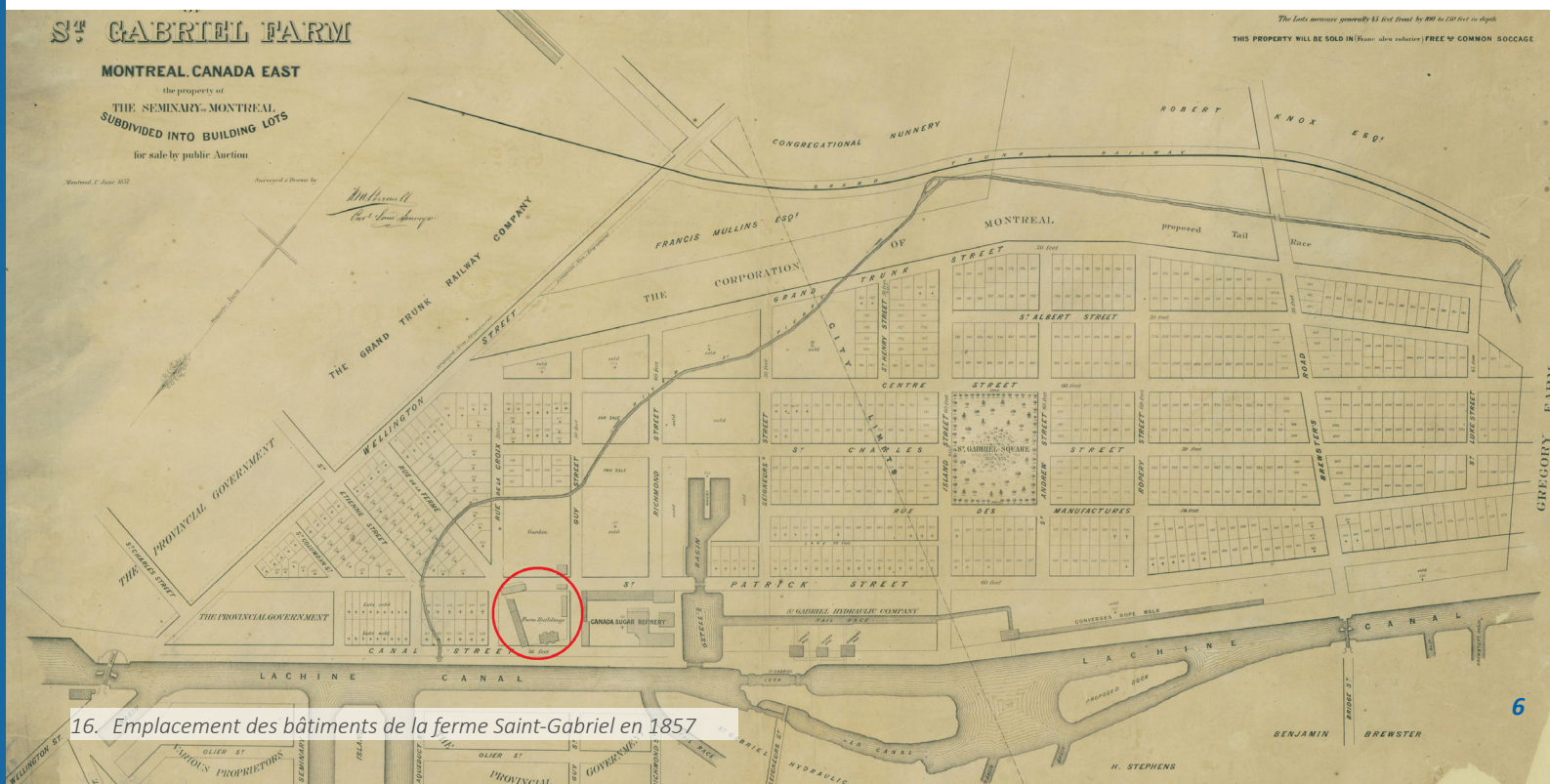
- Documenter l'histoire ancienne du sous-secteur dans l'esprit de la stratégie de réconciliation des Peuples autochtones, en collaboration avec les groupes concernés.
- Préserver et mettre en valeur par une intégration dans l'espace urbain :
 - » les vestiges archéologiques de la ferme Saint-Gabriel;
 - » le chemin de halage du canal.
- Documenter par l'archéologie et mettre en valeur en fonction de l'intérêt des découvertes
 - » les vestiges archéologiques des maisons disparues des rues Saint-Columban, Bridge, de Condé, Saint-Patrick, Grand Trunk et Richardson;
 - » le tracé de la rivière Saint-Pierre;
 - » les vestiges de l'école et église Grace Episcopal.
- Évaluer la possibilité de rendre la rue de la Ferme au domaine public ou à tout le moins considérer l'accès public à ce passage historique parmi les traces les plus anciennes du sous-secteur.



14. Rue de la Ferme privatisée aujourd'hui



15. Rue de la Ferme, vers 1947



16. Emplacement des bâtiments de la ferme Saint-Gabriel en 1857

NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

- Miser sur une architecture contemporaine de qualité en dialogue avec les bâtiments patrimoniaux existants.
- Créer un front bâti continu et verti sur la rue Wellington, afin de mieux marquer ce tracé comme parcours historique fondateur de Montréal.
- Favoriser l'animation de la rue Wellington grâce à des rez-de-chaussée accueillants qui entretiennent un rapport actif avec le domaine public et à des aménagements favorisant les déplacements piétons et cyclistes.
- Renforcer l'encadrement bâti autour du square Tansey.
- Prendre en compte les vestiges archéologiques dans la planification des nouvelles constructions.



17. Rue Wellington



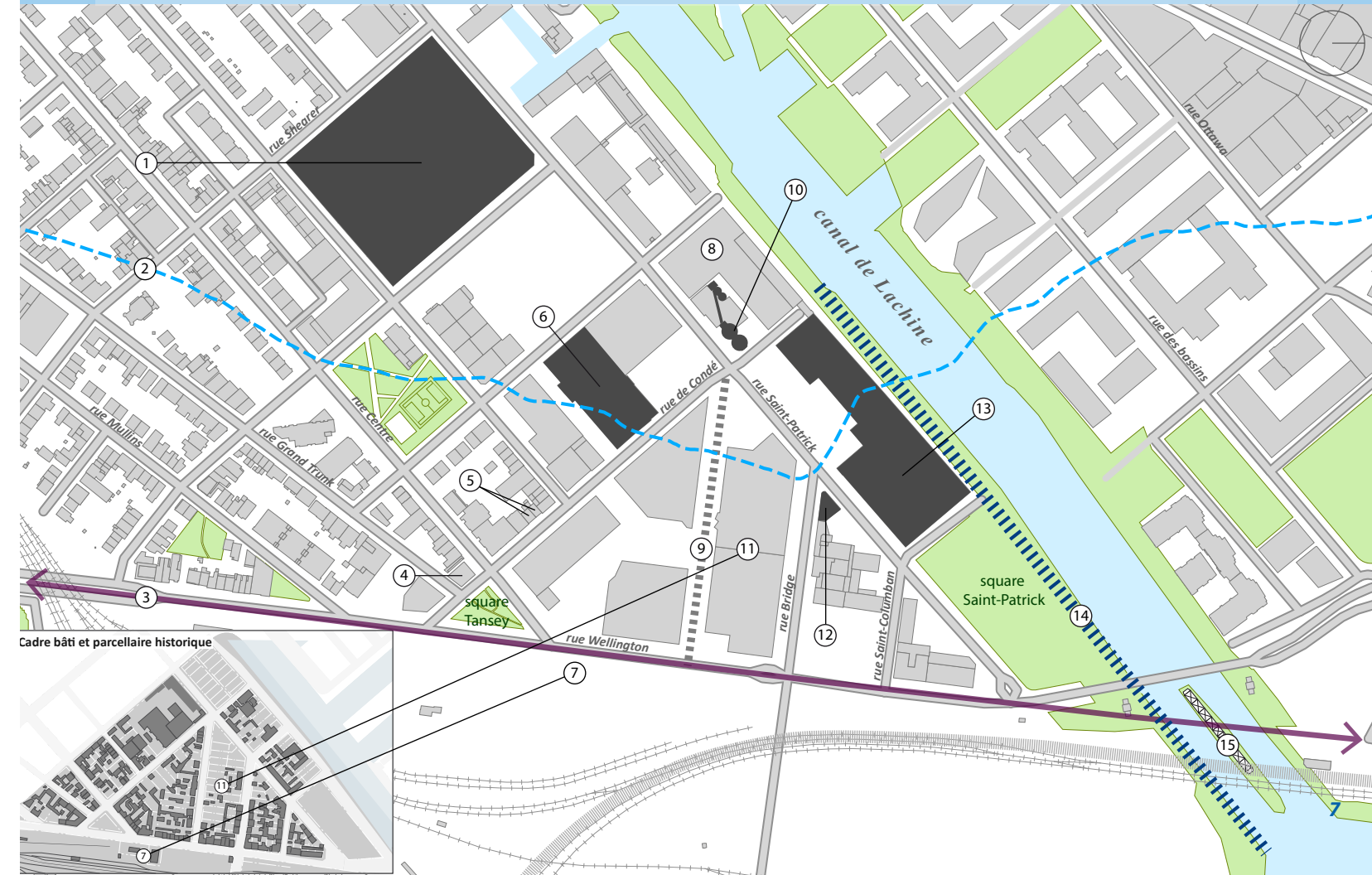
18. Exemple de front bâti continu et verti sur la rue Bridge



19. Square Tansey, coin des rues Wellington, de Condé et Centre

CARTE DES COMPOSANTES

1. Nordelec (1700, rue Saint-Patrick, 1751, rue Richardson)
2. Tracé de la rivière Saint-Pierre - tracé approximatif
3. Tracé fondateur de la rue Wellington
4. Ancienne Banque d'épargne (1100, rue de Condé)
5. Maisons rue de Condé (1232, 1234 rue de Condé)
6. Ancien édifice Pillow, Hershey & CO (1305, rue Montmorency)
7. Emplacement de l'école et de l'église Grace Episcopal - vestiges
8. Emplacement des bâtiments de la ferme Saint-Gabriel - vestiges
9. Ancienne rue de la Ferme
10. Anciens silos Redpath (1555, rue Saint-Patrick) - aujourd'hui centre d'escalade Allez Up
11. Vestiges des maisons disparues (rues Saint-Columban, Bridge, de Condé, Saint-Patrick, Grand Trunk et Richardson)
12. Anciens bureaux de Montreal Steel Works (1396, rue Saint-Patrick)
13. Canadian Switch and Spring (1401-1501, rue Saint-Patrick)
14. Chemin de halage du canal de Lachine - vestige
15. Pont pivotant du CN-du-Port





***II. LE BASSIN
WELLINGTON ET
SES ABORDS***

2.1 USAGES

- Privilégier les usages en continuité avec l'histoire du lieu, notamment ceux associés au savoir-faire de l'artisan et à sa transmission (fabrication, transformation, etc.), et ce, particulièrement le long de la rue Mill.
- Actualiser et diversifier les usages agroalimentaires en y intégrant des activités telles que : agriculture urbaine, micro-brasserie, etc., ainsi que la vente à petite échelle de denrées alimentaires (marché public ou d'alimentation).
- Faire cohabiter les infrastructures et activités ferroviaires et les autres usages de manière sécuritaire et concertée.
- Assurer l'accessibilité du public au bassin Peel et aux vestiges des bassins Wellington et Tate en aménageant des espaces verts publics et en les mettant en relation avec le Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine.
- Favoriser l'occupation des bâtiments d'intérêt patrimonial avec un usage compatible avec leurs caractéristiques. Au besoin, permettre une réhabilitation des bâtiments en admettant certaines modifications pour les adapter à leur nouvel usage sans nuire à leur mise en valeur patrimoniale.
- Développer les activités culturelles et récréotouristiques, en lien avec l'histoire du lieu, la transmission des connaissances et les valeurs patrimoniales.



21. Centre des métiers du verre Espace VERRE occupant l'ancienne caserne de pompier 21, rue Mill



22. Aménagements au sol interprétant les vestiges du bassin Tate en bordure du Canal-de-Lachine par Parcs Canada



20. Les Forges de Montréal occupant l'ancienne station de pompage Riverside, rue Riverside



23. Bassin-à-gravier, espace public mettant en valeur l'ancien bassin n° 3 du canal de Lachine, par la firme Civilti

2.2

PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE

- Permettre la subdivision des mégas îlots hérités de la logique ferroviaire industrielle propre à l'histoire du secteur, tout en protégeant les bâtiments d'intérêt patrimonial, les vestiges archéologiques et les vues significatives. Dans ce cadre, considérer le prolongement de la rue Oak.
- Conserver et bonifier, en concertation avec Parcs Canada, la connectivité du corridor multifonctionnel du Canal-de-Lachine vers le cœur des quartiers limitrophes et leurs espaces publics.
- Pour le bassin Wellington, conserver une aire dégagée d'accès public (parc, place) en bordure du Canal-de-Lachine correspondant à la largeur de son emprise historique et ce, suffisamment vaste pour en conserver la lisibilité et faciliter son interprétation (navigation, transbordement, grues, amarrage, etc.). Garantir le lien public entre cet espace et le Canal-de-Lachine auquel il est associé.
- Considérer la remise en eau d'une portion significative du bassin Wellington, sur toute sa largeur, en bordure du bassin Peel et y intégrer des activités ou aménagements nautiques publics.
- Pour le bassin Tate, conserver une aire dégagée d'accès public (parc, place) correspondant à son emprise, marquer ses limites dans l'aménagement et ses liens avec le canal. Garantir le lien public entre cet espace et le Canal-de-Lachine auquel il est associé. Relier ce nouvel espace public à la rue Mill et la rue Oak.
- Mettre en valeur et associer l'ancien rivage naturel du fleuve marqué, en partie, par le tracé de la rue Riverside, le déversoir n° 2 et l'ancienne station de pompage Riverside (227, rue Riverside) par un aménagement créant une place publique singulière aux abords et sous la structure de l'autoroute Bonaventure.



24. Station de pompage Riverside en bordure de la rue Riverside et du déversoir (non canalisé) en 1888



25. Déversoir n° 2 du canal de Lachine



26. Ouverture et largeur d'origine du bassin Wellington, 1947

2.3

PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE

- **Maintenir l'esprit du lieu** en cultivant l'appartenance du sous-secteur au paysage culturel industriel du canal de Lachine et du quartier Pointe-Saint-Charles :
 - » Reconnaître les savoir-faire manuels associés aux métiers présents aujourd'hui ou dans le passé (forge, travail du verre, réparation de bateaux, navigation, etc.);
 - » Accompagner les initiatives de mise en valeur, les productions artistiques et les activités publiques initiées par la communauté;
 - » Développer des circuits patrimoniaux en transport actif intégrant des éléments du patrimoine matériel et immatériel;
 - » S'appuyer sur la mise en valeur et l'accessibilité au canal de Lachine et aux richesses patrimoniales du lieu pour créer un environnement attrayant permettant d'attirer des activités économiques, sociales et culturelles ancrées dans le milieu.
- **Consolider les relations visuelles** du sous-secteur avec son environnement :
 - » Mettre en valeur par l'éclairage architectural les structures à l'échelle monumentale (silos, piliers);
 - » Préserver et mettre en valeur les vues sur les éléments significatifs des environs, notamment la tour de séchage de l'ancienne caserne de pompier 21 (1200, rue Mill), les silos d'ADM et l'enseigne Farine Five Roses, le bassin Peel, les silos Rozon et P&H Milling, ainsi que le silo n° 5;
 - » Mettre en valeur le parcours de la rue Mill qui offre des vues spectaculaires sur des mégas structures dont plusieurs silos, notamment par la préservation des bâtiments d'intérêt, l'enfouissement des fils et le retrait des panneaux publicitaires;
 - » Structurer le corridor visuel et améliorer la convivialité de la rue Bridge en offrant un encadrement de la rue avec des bâtiments en léger recul permettant un aménagement paysager et la plantation d'arbres.



27. La rue Mill, vue vers les silos d'ADM



28. Vue sur l'embouchure du bassin Wellington et les silos P&H Milling à partir du bassin Peel (quai à farine)



29. Vue sur les silos d'ADM et de P&H Milling depuis la passerelle Wellington de Parcs Canada

2.4

COMPOSANTES BÂTIES PATRIMONIALES

- Préserver et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux. Permettre leur adaptation à de nouveaux usages, le cas échéant, par des interventions intégrées et respectueuses de leurs valeurs patrimoniales :
 - » l'ensemble formé par les ateliers du canal de Lachine (occupé et propriété de Parcs Canada);
 - » l'ancienne caserne de pompier 21 (présentement occupée par Espace VERRE);
 - » l'ancienne station de pompage Riverside (occupée par les Forges de Montréal).
- Réhabiliter l'ensemble formé par la Montreal Dry Dock (1151, rue Mill) et Chaufferie Montreal Dry Dock (331, rue Oak) en lien avec une mise en valeur des vestiges du bassin Tate. Préserver leur parement de brique, leurs ouvertures et leur vaste espace intérieur relié à l'ancien bassin.
- Réhabiliter l'édifice de l'ancien immeuble administratif du CN (316, rue Bridge) et permettre son agrandissement le cas échéant.
- Réhabiliter les silos du complexe P&H Milling (380, rue Oak) de manière à ce qu'il continue de participer au paysage industriel du canal et permettre leur intégration dans une nouvelle construction.



30. Ancienne chaufferie Montreal Dry Dock, rue Oak



31. Ancien immeuble administratif du CN, rue Bridge



32. Ateliers du canal de Lachine de Parcs Canada, rue Mill



33. Ancienne caserne de pompier, rue Mill



34. Silos du complexe P&H Milling, rue Oak

2.5

VESTIGE ET TRACES

- Documenter l'histoire ancienne du sous-secteur dans l'esprit de la stratégie de réconciliation des Peuples autochtones, en collaboration avec les groupes concernés.
- Préserver et mettre en valeur par une intégration dans l'espace urbain des traces et vestiges suivants :
 - » bassin Wellington, grues et hangars qui y sont associés;
 - » bassin Tate et équipements associés;
 - » tracé de la rue Riverside marquant l'ancien rivage du fleuve.
- Documenter par une étude historique et archéologique le site de l'ancien Exchange Hôtel ainsi que les écuries à l'emplacement de la Canada Packers (site du 1260, rue Mill) et mettre en valeur le site en fonction de l'intérêt des découvertes.
- Favoriser l'intégration des rails et autres traces et éléments d'infrastructures maritimes ou ferroviaires dans les espaces publics, notamment l'antenne ferroviaire desservant actuellement P&H Milling.



35. Bâtiment de Canada Packers, rue Mill



36. Intégration et interprétation de rails au square Dalhousie, Montréal



37. Vue oblique du bassin Wellington partiellement remblayée et le pont pivotant du CN-du-Port, 1972



38. Cale sèche du bassin Tate -View of Tate's Dry Dock - Lachine Canal, Montreal, Quebec, 2 Mai 1903

NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

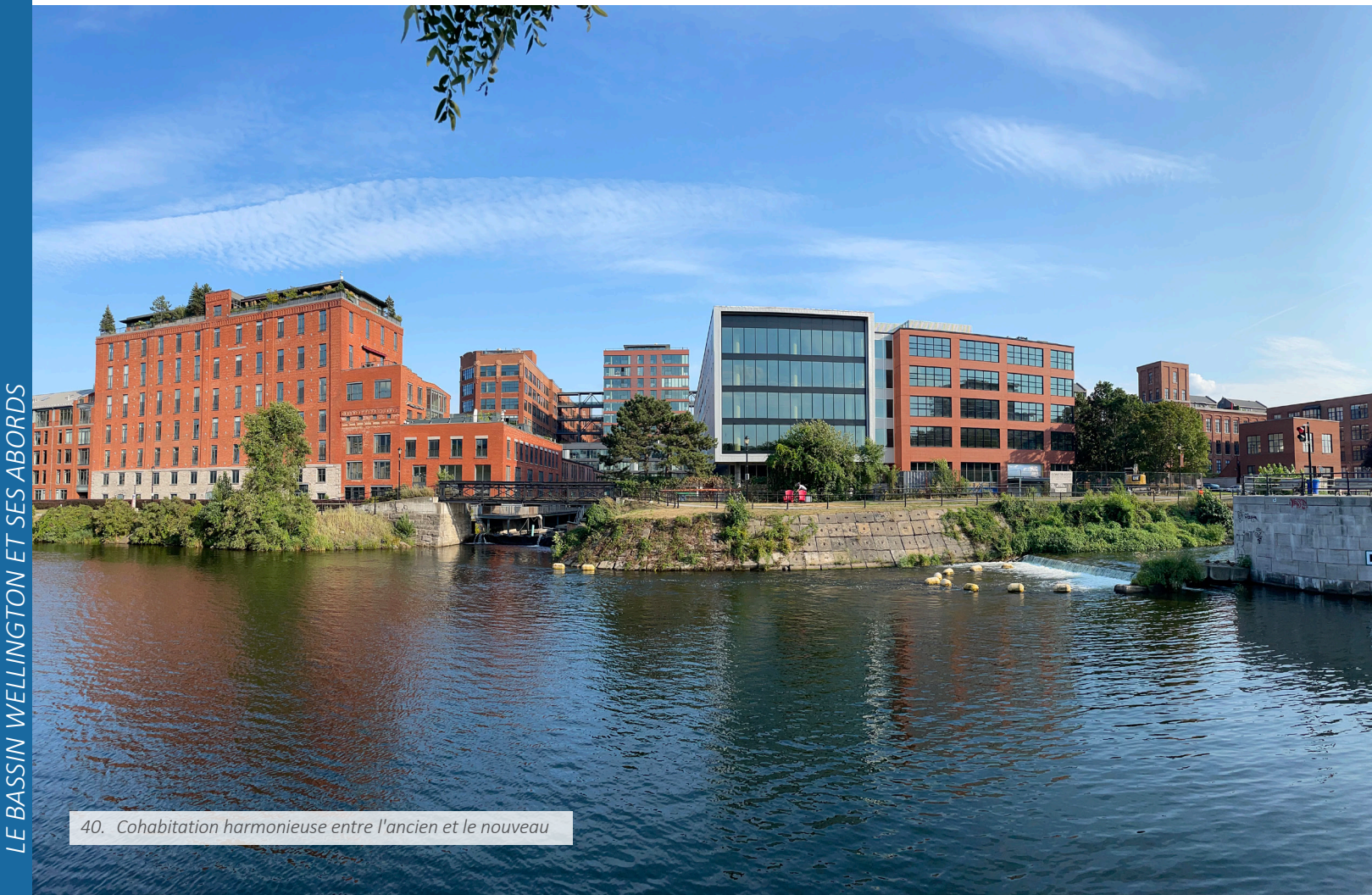
- Privilégier une relation forte au canal par des implantations perpendiculaires aux plans d'eau de façon à favoriser les accès publics vers ceux-ci et à fragmenter les volumes.
- S'inspirer des caractéristiques matérielles du site pour les nouveaux bâtiments, soient différents types de maçonneries et les contrastes dans l'articulation des hauteurs et volumes.
- Créer une cohabitation harmonieuse de l'ancien et du nouveau à proximité des bâtiments patrimoniaux par des interventions contemporaines modulant judicieusement les implantations, les formes ou les matériaux, et ce, dans une perspective d'intégration sans mimétisme ni façadisme.
- Sur les rues Mill, Bridge et Oak intégrer de nouvelles constructions de façon sensible au patrimoine bâti existant. Affirmer le caractère urbain du lieu en s'inspirant de la forme urbaine du quartier Pointe-Saint-Charles le long du canal de Lachine (gabarits, marges de recul, hauteurs, etc.).
- Enfouir les fils des rues Mill et Oak.



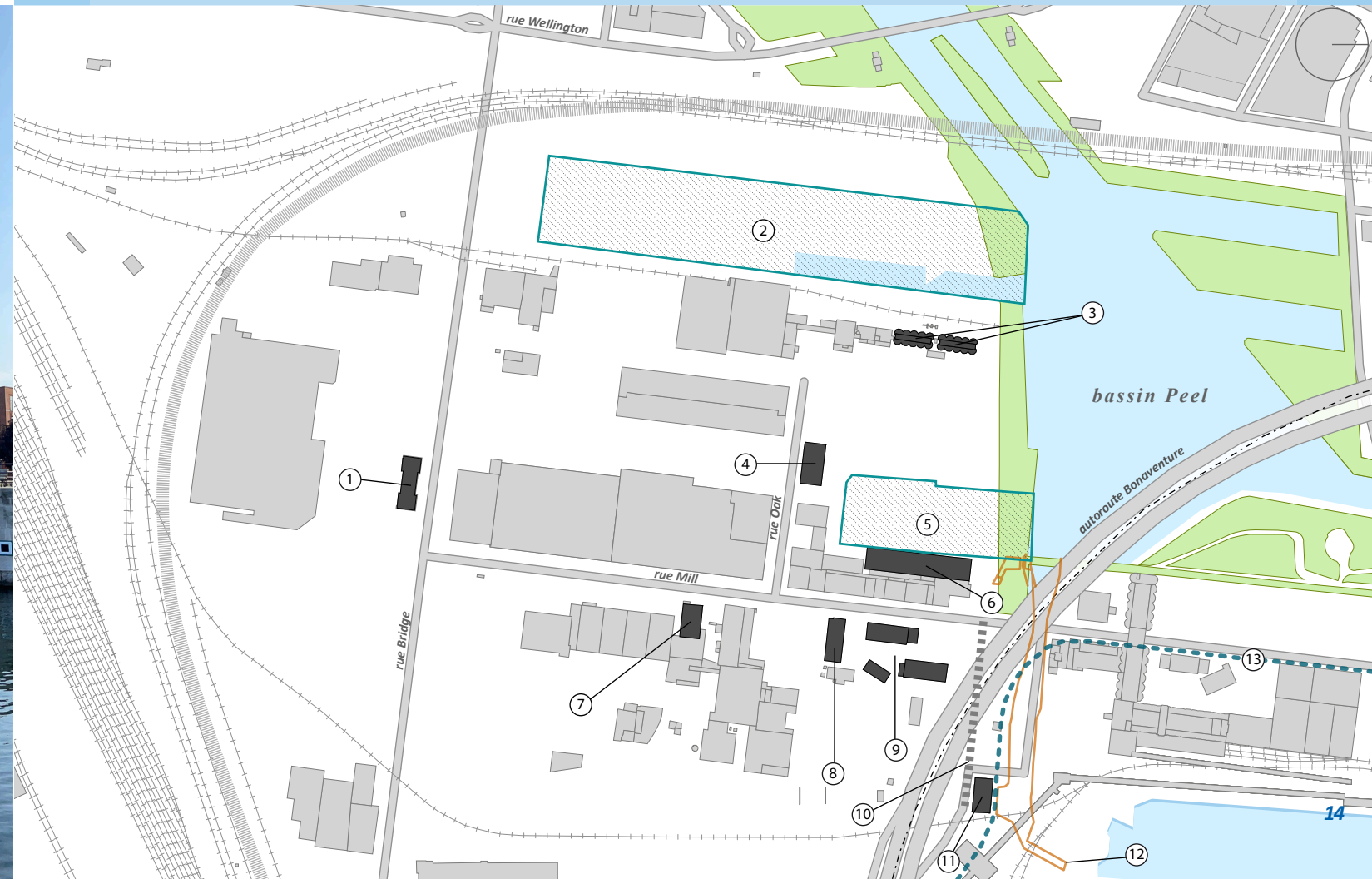
39. Transformation de l'usine Belding-Corticelli Limited, rue Saint-Patrick

CARTE DES COMPOSANTES

1. Ancien immeuble administratif du CN (316, rue Bridge)
2. Superficie du bassin Wellington à l'origine
3. Silos P&H Milling (380, rue Oak)
4. Chaufferie Montreal Dry Dock (331, rue Oak)
5. Bassin Tate - vestiges des anciennes cales sèches
6. Montreal Dry Dock (1151, rue Mill)
7. Bâtiment du complexe de Canada Packers (1260, rue Mill)
8. Ancienne caserne de pompier 21 (1200, rue Mill) - aujourd'hui occupée par Espace VERRE
9. Ateliers du canal de Lachine de Parcs Canada (1156, rue Mill)
10. Tracé de la rue Riverside - tracé approximatif
11. Ancienne station de pompage Riverside (227, rue Riverside) - aujourd'hui occupée par Les Forges de Montréal
12. Déversoir n° 2
13. Ancien rivage du fleuve - tracé approximatif



40. Cohabitation harmonieuse entre l'ancien et le nouveau

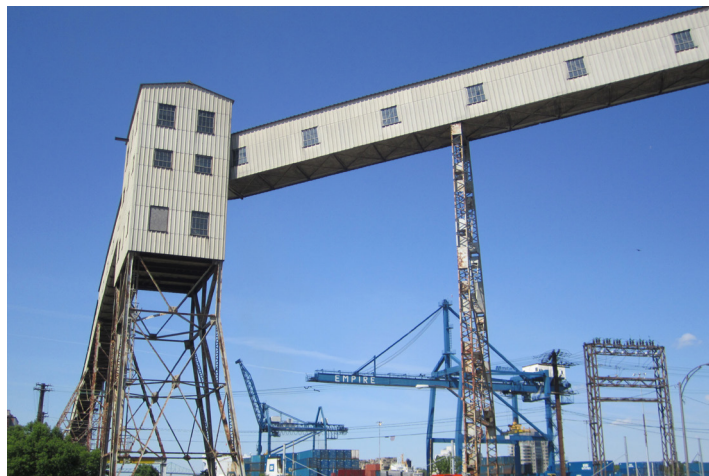


III. LA ZONE INDUSTRIALO- PORTUAIRE



3.1 USAGES

- Faire cohabiter les infrastructures et activités ferroviaires et les autres usages de manière sécuritaire et concertée.
- Assurer la pérennité des activités industrielles et portuaires tout en prévoyant des mesures d'atténuation des nuisances et des risques en lien avec leurs opérations.
- Développer les activités culturelles et récréotouristiques, en lien avec l'histoire du lieu, la transmission des connaissances et les valeurs patrimoniales.



42. Activités du port de Montréal, quai Bickerdike



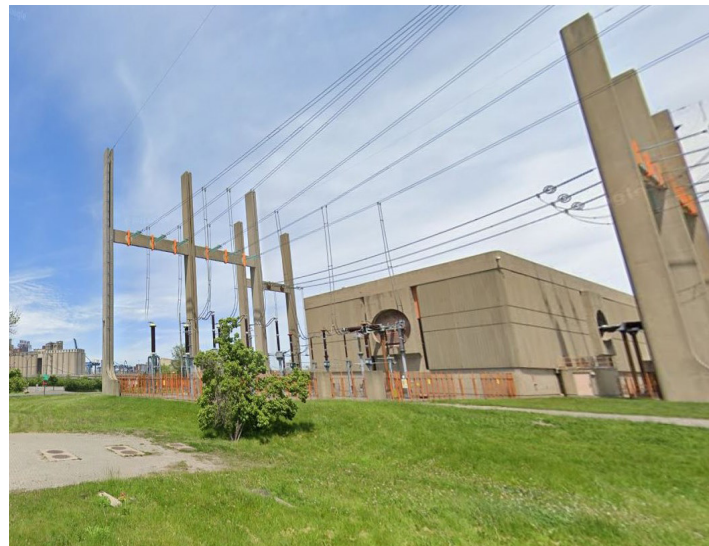
41. Exemple d'activités culturelles et récréotouristiques avec l'histoire du lieu, Les Forges de Montréal, rue Riverside

3.2 PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE

- Maintenir l'**esprit du lieu** en cultivant l'appartenance du sous-secteur au paysage culturel de Pointe-Saint-Charles et du port de Montréal :
 - » Documenter et reconnaître les rites et traditions entourant la présence du cimetière des victimes du typhus pour la communauté irlandaise de Montréal (procession, représentations protocolaires, bénédictions, recueillement, musique, etc.);
 - » Documenter et faire connaître Victoriatown, un quartier autrefois vivant dont il ne reste que des traces archéologiques et archivistiques en documentant la mémoire de ceux qui l'ont habité;
 - » Documenter et faire connaître les savoir-faire manuels associés aux métiers présents aujourd'hui ou dans le passé (distillerie, minoterie, port, etc.);
 - » S'inspirer des richesses patrimoniales du sous-secteur pour créer un environnement attrayant pour des activités économiques, sociales et culturelles ancrées dans le milieu;
 - » Accompagner les initiatives de mise en valeur, les productions artistiques et les activités publiques initiées par la communauté;
 - » Développer des parcours patrimoniaux en transport actif intégrant les éléments du patrimoine matériel et immatériel.
- Consolider les **relations visuelles** du sous-secteur avec son environnement :
 - » Préserver et mettre en valeur, notamment par un éclairage architectural, les vues sur les éléments significatifs qui caractérisent l'entrée de ville par le pont Victoria, le REM ou l'autoroute Bonaventure, notamment le poste Viger d'Hydro-Québec (600, chemin des Moulins), les grues marines du quai Bickerdike, les silos et les convoyeurs de la Canada Maltage, les silos d'ADM, l'enseigne Farine Five Roses et la station de pompage Riverside.



43. Bâtiment public de Victoriatown en 1963



44. Vue sur le poste Viger et les éléments significatifs en arrière-plan à partir de l'entrée de ville du pont Victoria



45. Ouverture au public d'une distillerie, The Sazerac House, Nouvelle Orléans, États-Unis



46. Vue sur les éléments significatifs à partir de l'axe Bonaventure



47. Marche annuelle de la communauté irlandaise jusqu'au Black Rock, rue Bridge

3.3

COMPOSANTES BÂTIES PATRIMONIALES

- Préserver et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux du sous-secteur :
 - » le poste Viger, les silos Canada Maltage et les convoyeurs aériens.
- Préserver et mettre en valeur les monuments commémoratifs du sous-secteur :
 - » le monument du Black Rock, le monument aux Braves de Victoriatown et la plaque du site historique national de génie civil.
- Préserver le tunnel piétonnier désaffecté du CN (rue Bridge) en vue d'une réhabilitation potentielle dans le futur.
- Documenter le bâtiment de la distillerie Sazerac (950, chemin des Moulins) afin d'en identifier les composantes patrimoniales et les préserver le cas échéant.



48. Poste Viger, chemin des Moulins



49. Silos de Canada Maltage et les convoyeurs aériens, rue Riverside



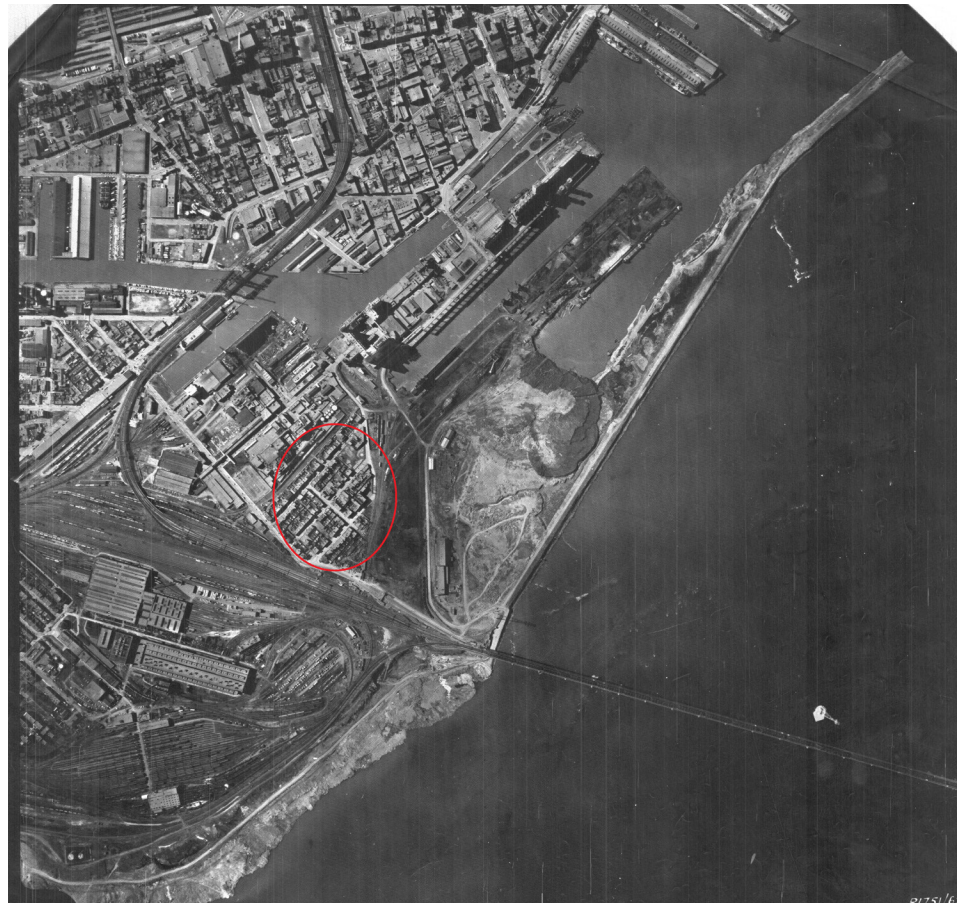
51. Ancien tunnel piétonnier du CN, rue Bridge



50. Distillerie Sazerac, chemin des Moulins

3.4 VESTIGE ET TRACES

- Documenter l'histoire ancienne du sous-secteur dans l'esprit de la stratégie de réconciliation des Peuples autochtones, en collaboration avec les groupes concernés.
- Protéger et documenter le cimetière des victimes du typhus et une partie des vestiges des baraques qui y sont associés.
- Protéger et documenter les vestiges des bâtiments de ferme des Soeurs grises situés dans le secteur de la distillerie Sazerac.
- Documenter l'intégrité des vestiges archéologiques de Victoriatown pour voir à quel point la connaissance du patrimoine archéologique permettrait de contribuer à documenter la mémoire du lieu.
- Rappeler la présence de l'Autostade et du pavillon d'accueil de l'Expo 67.



52. Vue aérienne du quartier de Victoriatown, 1962



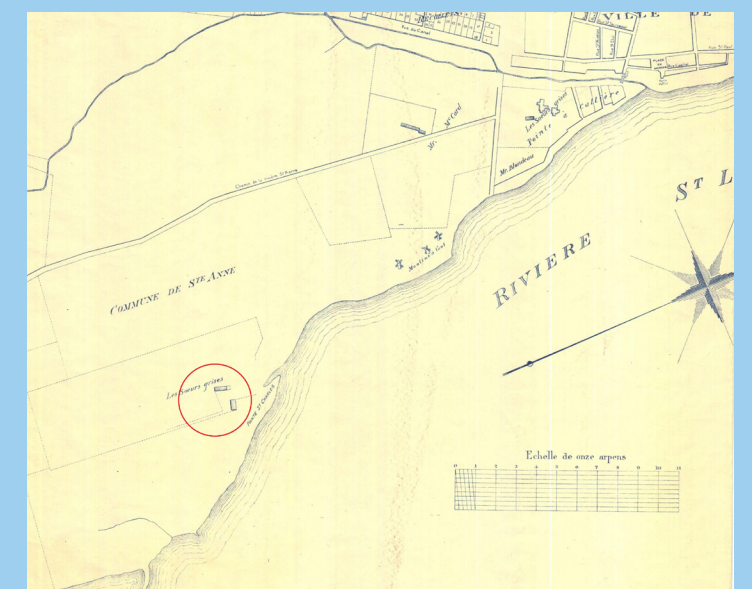
53. Vue des baraques qui ont abrité les malades atteints du typhus, depuis le chantier du pont Victoria



54. Emplacement des baraques dans le secteur en 1859



55. Autostade et pavillon d'accueil de l'Expo 67, 1968



56. Emplacement des bâtiments de la ferme des Soeurs grises, plan de Louis Charland 1772-1813

NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

- Préserver et mettre en valeur le monument du Black Rock et le cimetière des victimes du typhus par un aménagement public destiné à offrir un espace de commémoration digne de son importance patrimoniale dépassant nos frontières. Y associer le monument aux Braves de Victoriatown, et la plaque du site historique national de génie civil du pont Victoria.



57. Monument du Black Rock, rue Bridge



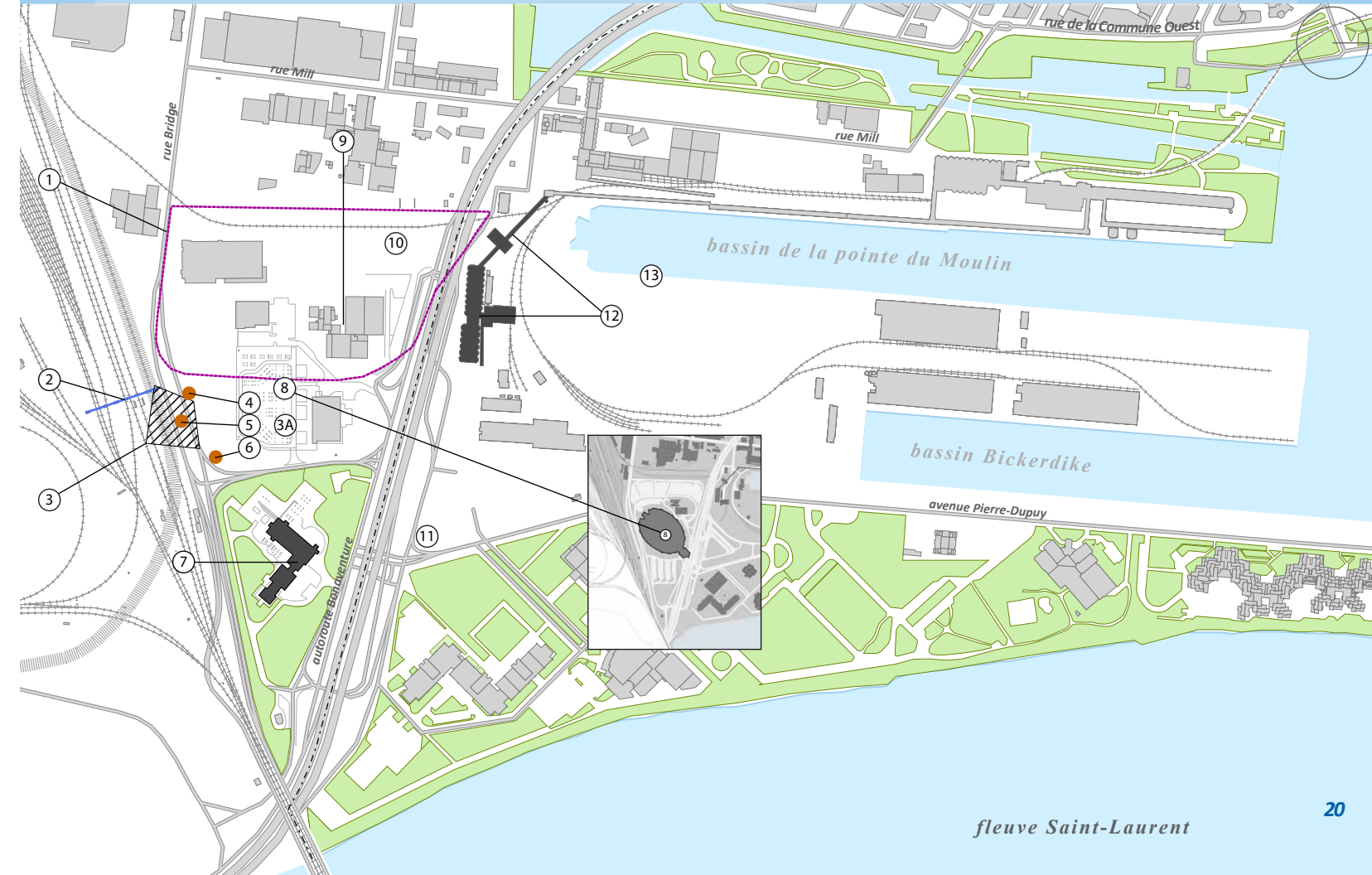
59. Plaque du site historique national de génie civil du pont Victoria, à l'angle des rues Bridge et des Irlandais



58. Monument aux Braves de Victoriatown, rue Bridge

CARTE DES COMPOSANTES

- Limite approximative de l'ancien quartier résidentiel Victoriatown - vestiges
- Ancien tunnel piétonnier du CN
- Cimetière des victimes du typhus (limite approximative) et vestiges des baraques qui y sont associés (3A) - voir carte historique de l'emplacement des baraques en 1859
- Monument aux Braves de Victoriatown
- Monument du Black Rock
- Plaque du site historique national de génie civil
- Poste Viger d'Hydro-Québec (600, chemin des Moulins)
- Autostade - vestiges
- Distillerie Sazerac (950, chemin des Moulins)
- Bâtiments de ferme des Soeurs grises situés approximativement dans le secteur de la distillerie Sazerac - vestiges
- Pavillon d'accueil de l'Expo 67 (aujourd'hui démoli)
- Silos et convoyeurs de Canada Maltage (205, rue Riverside)
- Grues marines du quai Bickerdike



IV. LA POINTE DU MOULIN



4.1 USAGES

- Privilégier des usages en continuité avec l’histoire du lieu :
 - » site d’emploi associé au savoir-faire de l’artisan et à sa transmission (ateliers de fabrication, soudure, etc.);
 - » transport maritime et logistique en lien avec les activités portuaires.
- Continuer d’associer ce lieu à l’innovation technologique en y intégrant des fonctions associées à l’ingénierie, aux technologies vertes, etc.
- Renouveler les fonctions agroalimentaires du site en y intégrant des activités complémentaires non génératrices de nuisances comme l’agriculture urbaine, la vente à petite échelle de denrées alimentaires (marché public ou d’alimentation), etc.
- Intégrer au site des fonctions récréotouristiques et culturelles en continuité avec celles du canal de Lachine, du Vieux-Montréal et du Vieux-Port.
- Maintenir les activités industrielles de la minoterie ADM.
- Miser sur la robustesse et la grandeur des espaces offerts par les bâtiments existants pour déterminer leurs nouveaux usages.
- Maximiser l’accessibilité du public à l’ensemble de la pointe du Moulin en privilégiant des usages permettant une ouverture des bâtiments aux rez-de-chaussée.
- Faire des galeries et convoyeurs aériens des lieux publics avec accès contrôlé, en collaboration avec un partenaire qui veillera à leur sécurité, leur entretien et leur animation.



61. Robustesse et grandeur des bâtiments existants, rue Mill



60. Utilisation des galeries et convoyeurs à des fins publiques



62. Exemple de réhabilitation d’anciens silos en musée, Zeitz Museum of Contemporary Art Africa, Cape Town, Afrique du Sud

4.2

PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE

- Conserver la configuration linéaire de la pointe du Moulin telle que perçue à grande distance dans le profil urbain ou depuis les abords du canal, en prolongement et en équilibre avec le faubourg des Récollets et le Vieux-Montréal.
- Conserver la prédominance dans le paysage et le caractère massif du silo n° 5 qui s'élève au-dessus des bassins du Vieux-Port.
- Dans l'éventualité de nouvelles constructions sur la pointe du Moulin, conserver la prédominance visuelle du silo n° 5 et d'ADM, introduire de nouveaux volumes de hauteurs variées inférieures à 44 mètres de manière à conserver une certaine hétérogénéité et des effets de contraste. Une surhauteur de 65 mètres pourrait être permise, selon le cadre réglementaire de l'arrondissement de Ville-Marie, en respectant certaines conditions et critères d'évaluation de l'unité de paysage ainsi que les balises relatives aux relations visuelles et physiques avec la ville décrites ci-après.



64. Configuration linéaire de la pointe du Moulin



65. Prédominance du silo n° 5 dans le paysage

PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE

- Maintenir l'**esprit du lieu** en cultivant l'appartenance de la pointe du Moulin au paysage culturel industriel du canal de Lachine et des quartiers du Sud-Ouest, particulièrement de Pointe-Saint-Charles :

- » en documentant l'écosystème fonctionnel et social que représente la pointe du Moulin, notamment par le biais d'une collecte de mémoire auprès d'anciens travailleurs;
- » en favorisant les activités publiques, les productions artistiques et les publications sur le sujet de la pointe du Moulin visant sa reconnaissance et son appréciation par un large public;
- » en considérant l'opportunité d'une démarche d'urbanisme transitoire;
- » en positionnant le site dans une mise en réseau institutionnelle et un circuit patrimonial;
- » en développant les liens de mobilité active avec les quartiers avoisinants.

- Consolider les **relations visuelles** de la pointe du Moulin avec le canal de Lachine, le fleuve, le quai Bickerdike, le Vieux-Port, le Vieux-Montréal et le faubourg des Récollets. Mettre en valeur sa visibilité qui fait partie du paysage familier des Montréalais :

- » Valoriser les vues existantes depuis la ville vers le site par différents moyens, notamment la mise en lumière :
 - » les vues sur le silo n° 5 cadrées par le bâti des rues du faubourg des Récollets, par fragments, avec un effet de théâtralité qui suscite la curiosité;
 - » les vues cadrées sur l'enseigne Farine Five Roses surmontant le bâtiment principal de la minoterie ADM, depuis les grands axes routiers, dont le boulevard Robert-Bourassa, la rue du Grand-Tronc et la rue Saint-Patrick notamment. Maintenir l'enseigne fonctionnelle;
 - » les vues saisissantes sur l'ouverture formée par les silos de la minoterie ADM à la manière d'un gigantesque portail, dans l'axe de la rue Mill;
 - » les vues structurantes sur les bâtiments et infrastructures du site perçus comme un ensemble compact depuis la promenade de la Commune et le quai Alexandra, ces vues étant bonifiées par les reflets sur l'eau et l'équilibre entre les volumes sculpturaux des silos et le front bâti du Vieux-Montréal;

- » les vues en séquence sur les composantes de la pointe du Moulin révélées par des cadrages successifs sur la minoterie ADM, sur l'élevateur à grain n° 5 et ses silos, les galeries aériennes et convoyeurs, ainsi que le silo Rozon (Linseed Oil), depuis le parcours courbe de la rue de la Commune Ouest;
- » la vue depuis les abords du canal intégrant la pointe du Moulin dans la continuité horizontale de son front bâti;
- » les vues lointaines depuis le pont Victoria et le pont Samuel-de-Champlain, où ses composantes bâties s'intègrent harmonieusement à l'avant-plan du profil de Montréal caractérisé par les massifs du centre des affaires et de la montagne;
- » les vues dynamiques depuis l'autoroute Bonaventure qui présente une séquence visuelle rapide de différents éléments de la minoterie ADM, permettant de percevoir le dynamisme angulaire des structures des convoyeurs et la verticalité massive des silos, avec leur étonnante et grandiose ouverture au niveau de la rue Mill;
- » les vues depuis le pont de la Concorde et la Cité du Havre, qui présentent un parcours où les composantes bâties du site s'inscrivent dans une linéarité massive en prolongement du faubourg des Récollets et du Vieux-Montréal.

- » Valoriser les vues existantes depuis la pointe du Moulin vers son environnement :
 - » maintenir les ouvertures visuelles transversales entre les bâtiments (actuels et nouveaux) permettant de comprendre la géographie du lieu, le lotissement hydraulique, le rapport au canal et à l'eau;
 - » rendre accessibles les vues sur le centre-ville depuis la piste polyvalente longeant le canal et depuis la rue Mill;
 - » rendre accessibles les vues spectaculaires sur la ville depuis l'extrémité nord de la pointe;
 - » rendre accessible par le choix d'un usage public, le point de vue depuis les étages supérieurs et le toit du silo n° 5;
 - » offrir des vues sur les activités du port au quai Bickerdike et sur celles d'ADM depuis les convoyeurs, les nouveaux aménagements et les bâtiments, en créant un parcours public longitudinal entre l'extrémité nord de la pointe et la rue Riverside.



68. Vue sur les silos Rozon et le silo n° 5 depuis la rive nord du canal de Lachine



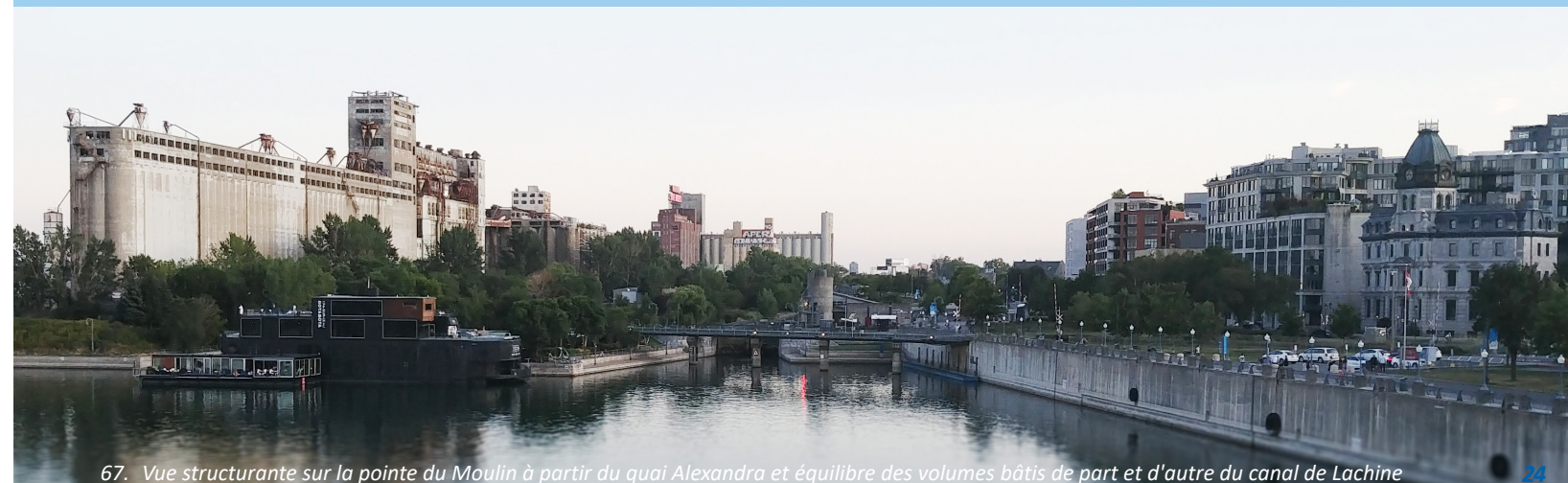
66. Vue depuis les abords du canal sur la pointe du Moulin dans sa continuité horizontale



70. Vue de l'enseigne Farine Five Roses depuis la Cité-du-Havre



69. Vue depuis l'autoroute Bonaventure sur la verticalité massive des silos d'ADM et l'ouverture au niveau de la rue Mill



67. Vue structurante sur la pointe du Moulin à partir du quai Alexandra et équilibre des volumes bâtis de part et d'autre du canal de Lachine

PAYSAGE URBAIN : RELATIONS AVEC LA VILLE (SUITE)

- Consolider les **relations physiques** de la pointe du Moulin avec le canal de Lachine, le fleuve, le quai Bickerdike, le Vieux-Port, le Vieux-Montréal et le faubourg des Récollets. Miser sur sa proximité qui fait partie du paysage familier des Montréalais :

- » Prévoir des points d'interprétation du site depuis des emplacements tout autour offrant des vues iconiques sur des éléments du site (notamment la rue de la Commune, faubourg des Récollets, Vieux-Port, etc.);
- » Améliorer la lisibilité et l'attractivité des liens physiques existants (passerelles, écluses) en les adaptant de manière respectueuse de leur valeur patrimoniale avant de concevoir des ajouts;
- » Mettre en valeur les expériences spatiales contrastées qui permettent d'accéder au site par des seuils qui permettent de ressentir qu'on entre dans un lieu singulier, notamment :
 - › le portail de la rue Mill, offrant une expérience spatiale à échelle monumentale lorsqu'on passe au travers des silos;
 - › les écluses et les passerelles, offrant une expérience spatiale à échelle humaine lorsqu'on passe au-dessus du canal.

- Mettre en valeur des **éléments de paysage** remarquables de la pointe du Moulin :

- » Conserver l'atmosphère calme offerte par l'isolement de l'extrémité nord de la pointe;
- » Conserver et mettre en valeur le bruit de la chute d'eau à proximité du déversoir n° 2 par un aménagement public de qualité permettant d'y accéder de façon sécuritaire;
- » Conserver les arbres matures d'intérêt après les avoir identifiés à l'aide d'un inventaire.



74. Ecluse n° 1 du canal sous le pont Mill



75. Ouverture formée par les silos de la minoterie ADM à la manière d'un gigantesque portail dans l'axe de la rue Mill



72. Ouverture visuelle sur les convoyeurs et les activités portuaires à partir de la rue Mill



71. Parcours longitudinal possible entre les deux extrémités de la pointe du Moulin



73. Tranquillité et vue spectaculaire sur la ville à partir de l'extrémité est de la pointe du Moulin

4.4 COMPOSANTES BÂTIES PATRIMONIALES

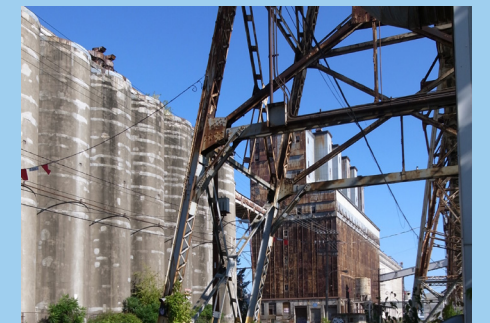
- Continuer de documenter le site et ses composantes par des recherches historiques, archéologiques et ethnologiques. Utiliser la connaissance des bâtiments et systèmes dans la conception des nouveaux aménagements, restaurations, réhabilitations et programmes d'interprétation.
- Réhabiliter le silo n° 5 :
 - » Réhabiliter les trois parties du silo selon leurs spécificités structurelles et formelles. Permettre des modifications aux ouvertures et l'ajout de saillies pour accommoder un nouvel usage, pourvu que l'intervention se subordonne aux éléments patrimoniaux en place;
 - » Restaurer des éléments mécaniques intérieurs et extérieurs qui participent au « site-machine », pour les fins d'interprétation.
- Préserver les bâtiments principaux de la minoterie ADM, son enseigne et ses silos (950, rue Mill).
- Préserver le silo Rozon (Linseed Oil), comme dernier élément bâti de la pointe du Moulin associé à des infrastructures hydrauliques du « site-machine ». Explorer la possibilité de lui associer un nouveau volume qui l'intégrerait aux nouveaux usages du site.



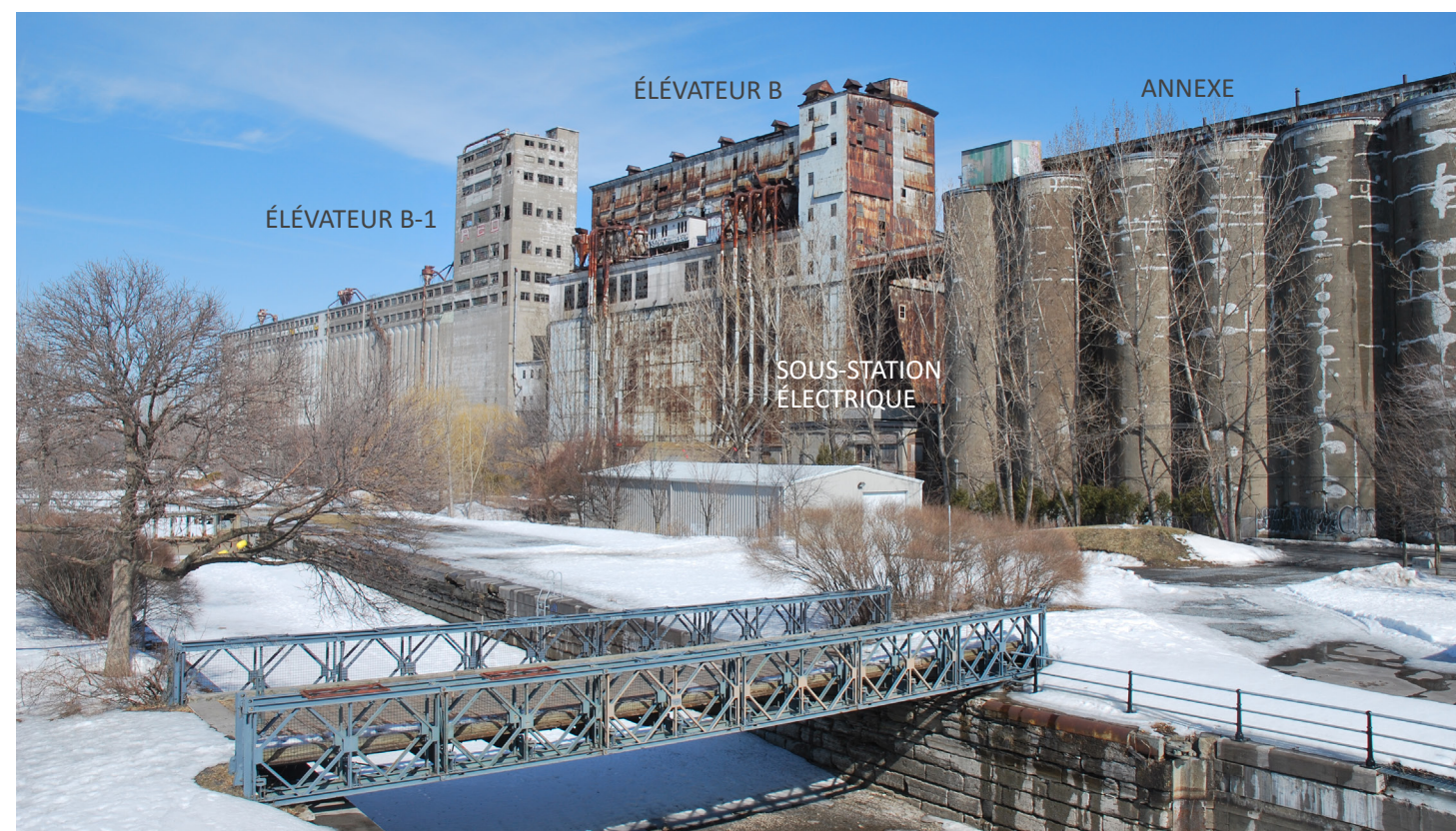
76. Silos Rozon, rue Mill



78. Annexe vue à partir de la rue Mill



77. Annexe (à gauche) et élévateur B (à droite)



80. Silo n° 5 et ses composantes



79. Minoterie ADM, ses silos et son enseigne Farine Five

COMPOSANTES BÂTIES PATRIMONIALES (SUITE)

- Préserver les galeries, les convoyeurs aériens et les tours marines. Explorer la possibilité d'en faire des parcours publics d'accès contrôlé en permettant certaines adaptations pour leur mise aux normes.
- Réhabiliter la sous-station électrique avec un nouvel usage compatible : restaurer les murs de maçonnerie et retrouver les ouvertures cintrées d'origine.
- Conserver les matériaux aux textures variées des bâtiments d'intérêt, silos, tours marines, galeries et convoyeurs aériens, ainsi que leurs composantes mécaniques associées. Explorer la conservation de leur patine.
- Maintenir le tracé patrimonial de la rue Mill. Proposer des options d'aménagement pour redéfinir le caractère de cette voie en visant :
 - » la mise en valeur des vues sur les silos, les convoyeurs, le canal, la ville et le quai Bickerdike;
 - » la diminution de l'impact négatif de la circulation lourde et l'amélioration du confort du piéton;
 - » une réinterprétation des caractéristiques matérielles particulières du lieu (voir section nouvelles constructions et nouveaux aménagements).
- Préserver les infrastructures portuaires et ferroviaires telles que les bollards, équipements d'amarrage et rails. Faire cohabiter ces infrastructures et les activités qui les accompagnent de manière sécuritaire et concertée en évitant de clôturer (s'inspirer des aménagements du Vieux-Port de Montréal par exemple).
- Préserver la sculpture Fonte Modulaire et s'assurer de son accessibilité pour la mettre en valeur.



86. Sculpture Fonte Modulaire de Robert Roussil



84. Sculpture Fonte Modulaire de Robert Roussil



85. Élévateur B-1 et un convoyeur aérien



83. Élévateur B



82. Patine des matériaux de l'élevateur B créant des effets spectaculaires



81. Sous-station électrique adjacente à l'annexe



87. Galeries, convoyeurs aériens et tours marines

VESTIGES ET TRACES

- Adopter un principe de précaution quant aux vestiges du système hydraulique et préserver l'intégrité des vestiges identifiés de niveau 1 par Parcs Canada, c'est-à-dire les canaux d'alimentation hydrauliques 1 à 13 incluant les turbines, portes, pertuis et déversoirs. Si des interventions étaient prévues à l'emplacement de ces canaux, adopter la démarche suivante :
 - » Compléter la documentation des systèmes hydrauliques par des interventions archéologiques;
 - » Élaborer un plan de conservation permettant de hiérarchiser les vestiges en fonction de leur intérêt et de leur état;
 - » Moduler l'implantation des nouvelles constructions en fonction des résultats du plan de conservation, de manière à protéger l'intégrité des éléments les plus importants, notamment le canal d'alimentation hydraulique n° 2 qui comporte les vestiges les plus complets connus à ce jour.
- Rendre perceptibles et compréhensibles la nature et la localisation de tous les canaux hydrauliques de niveau 1 de la pointe du Moulin :
 - » Favoriser la compréhension de la relation entre le système hydraulique et le silo Rozon (Linseed Oil), comme seul élément bâti encore debout associé au système hydraulique;
 - » Explorer la possibilité de dégager en partie le mur du bassin n° 2 (ou bief n° 2) et de marquer l'emplacement des prises d'eau;
 - » Interpréter l'évolution de la pointe du Moulin, de son paysage naturel initial jusqu'à aujourd'hui. Documenter et faire connaître par des recherches historiques et archéologiques les industries qui s'y sont installées, notamment la Royal Mills, la City Mills, la Linseed Oil, la St Lawrence Engine Works.
- Préserver les vestiges de l'ancien Black Bridge.
- Marquer l'emplacement des vestiges des moulins à vent.
- Préserver ou restaurer (selon leur intérêt) suffisamment de vestiges hors-sol pour être capable d'interpréter *in situ* l'intégralité de la chaîne opérationnelle du « site-machine » : notamment les quais, rails, tours marines, galeries aériennes et convoyeurs, appareils de levée et de pesée, silos de divers types, dépoussiéreurs et cyclones, lignes de distribution électrique, éléments de mécanique, équipements et outils.
- Explorer la possibilité de conserver également certains éléments choisis pour leur esthétique industrielle et les intégrer à une démarche artistique qui mise sur la singularité du lieu, les parcours et les ambiances qu'ils offrent.



93. Pertuis (prises d'eau) visibles le long du bassin n° 2 du canal de Lachine, 1951



90. Mur d'origine du canal, près de la piste multifonctionnelle de Parcs Canada



91. Black Bridge (date inconnue)



89. Vue aérienne de la pointe du Moulin, 1959



88. Exemples de composantes de l'élevateur B-1 et de l'annexe à préserver



92. Royal Mills, Ogilvie Flour Mills Co. Ltd., Montreal, QC, 1915

NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

- S'inspirer des caractéristiques matérielles particulières du lieu pour concevoir les nouvelles interventions, notamment :
 - » la rationalité de l'architecture et l'expressivité des matériaux :
 - › le béton et la brique offrant une plasticité massive, robuste, une certaine opacité et austérité;
 - › le métal offrant une légèreté, une linéarité et laissant filtrer la lumière.
 - » la forte perception des contrastes entre les pleins et les vides, les verticales et les horizontales, les volumes massifs puissants et les structures linéaires et aériennes légères;
 - » la patine des matériaux et les assemblages apparents qui créent des effets artistiques remarquables;
 - » la présence de plusieurs éléments mobiles tels que les trains, bateaux et tours marines en guise d'inspiration, notamment pour l'art public.
- S'assurer que les murs rideaux ne soient pas dominants dans le paysage pour les nouveaux bâtiments.
- Présenter un plan paysager d'ensemble de la pointe du Moulin mettant en valeur le patrimoine industriel, les caractéristiques matérielles et les vues remarquables du site par des moyens variés et adaptés à l'esprit du lieu. Ce plan paysager inclura aussi le Jardin des éclusiers et de la Berge des Coursiers dans une perspective de mise en valeur patrimoniale de la pointe du Moulin et du canal de Lachine.



94. Structures linéaires et aériennes des convoyeurs



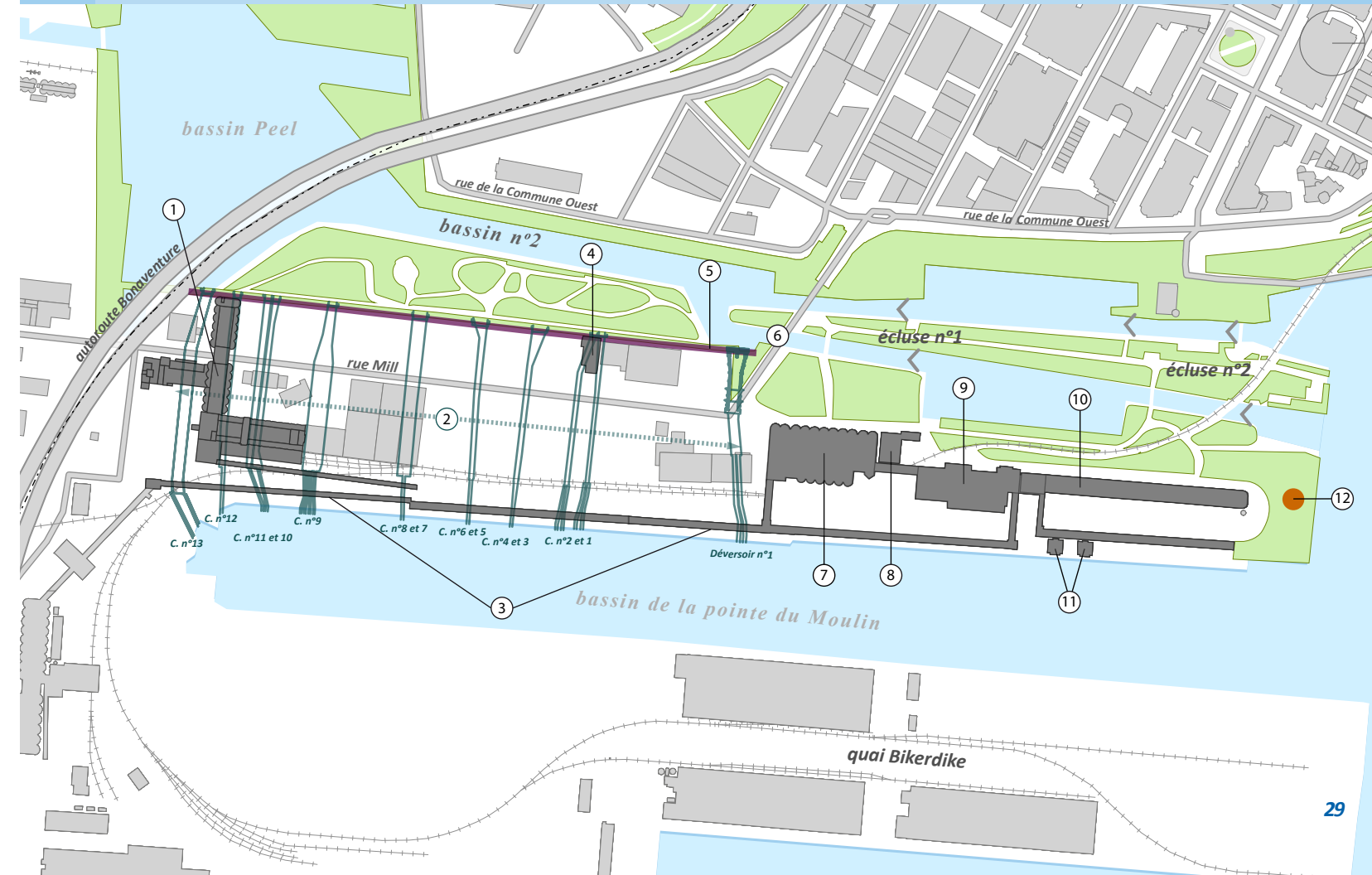
95. Silos en béton de l'élevateur B-1



96. Expressivité et diversité des matériaux

CARTE DES COMPOSANTES

1. Silos de la minoterie ADM et son enseigne Farine Five Roses (rue Mill)
 2. Canaux hydrauliques 1 à 13 incluant turbines, portes, pertuis et déversoir n° 1 - vestiges
 3. Galeries et convoyeurs aériens
 4. Silos Rozon (Linseed Oil)
 5. Ancien mur du canal de Lachine - vestiges
 6. Ancien Black Bridge - vestiges
- Silo n° 5 :
7. Annexe
 8. Sous-station électrique
 9. Élevateur B
 10. Élevateur B-1
 11. Tours marines
 12. Sculpture Fonte Modulaire, Robert Roussil



V. LA CITÉ-DU-HAVRE



5.1 USAGES

- Conserver le caractère public du parc de Dieppe et améliorer son accessibilité en le liant au terrain vacant adjacent au pied du pont de la Concorde. Envisager l'acquisition de ce terrain à cette fin.
- Considérer un usage de parc public pour le site du « parc-vestiges¹ », explorer la possibilité d'en faire un espace vert dédié à l'art public et à des œuvres éphémères.
- Créer un corridor vert en rive accessible au public le long du fleuve sur toute la longueur de la Cité-du-Havre en concluant des ententes avec les propriétaires concernés. Aménager un accès public sécuritaire à la vague éternelle.
- Réduire l'espace dédié à l'automobile au profit du verdissement et planifier la programmation des espaces publics et des bâtiments, ainsi que le transport actif et collectif en conséquence.
- Conserver l'usage résidentiel d'Habitat 67.
- Continuer d'assurer l'occupation des anciens pavillons de l'Expo 67, soit l'Expo-Théâtre (Mels) et le pavillon de l'Administration et de la Presse (Port de Montréal), par des fonctions compatibles, de manière à les conserver et les mettre en valeur.
- Favoriser un usage consacré à la culture, l'art muséal ou autre usage compatible pour l'ancien musée d'art actuellement vacant.
- Explorer la possibilité d'introduire des commerces et équipements de proximité.



97. Parc de Dieppe (3 photos)



98. Habitat 67, avenue Pierre-Dupuy



99. « Parc-vestiges » le long de l'avenue Pierre-Dupuy



101. Ancien pavillon de l'Administration et de la Presse de l'Expo 67 occupé aujourd'hui par l'Administration portuaire de Montréal



100. Terrain vacant jouxtant le parc de Dieppe



102. Ancien musée d'art, avenue Pierre-Dupuy

¹ Le terme « parc-vestiges » réfère à l'unité paysagère « parc-vestiges de l'Expo 67 » de l'énoncé de l'intérêt patrimonial, qui s'appuie sur une caractérisation paysagère et non au statut du lieu. Il est à noter que le site n'a pas de statut de « parc » actuellement à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

5.2

PAYSAGE URBAIN : FORME URBAINE ET PAYSAGÈRE

- Miser sur les caractéristiques morphologiques de la Cité-du-Havre permettant de nombreux accès à l'eau et des panoramas saisissants sur la ville, le fleuve, les îles et les ponts :
 - » Aménager, réhabiliter, consolider les berges et créer un corridor vert d'accès public continu le long de la rive du côté du fleuve;
 - » Aménager des points d'arrêt et d'observation le long de l'avenue Pierre-Dupuy pour en faire plus qu'un lieu de passage.
- Conserver et consolider l'implantation pavillonnaire et la structuration diagonale de l'espace associée aux aménagements d'Expo 67.
- Conserver l'important couvert végétal mature de l'ensemble de la Cité-du-Havre qui contribue à la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur.
- Conserver la végétation, notamment les plantations historiques et parfois exotiques associées aux aménagements d'Expo 67, ainsi que les arbres matures du « parc-vestiges ».



103. Couvert végétal du « parc-vestiges » et les allées



104. Vue sur l'île Sainte-Hélène depuis le parc de Dieppe



105. Panorama sur le fleuve, le centre-ville et le Vieux-Port

5.3

PAYSAGE URBAIN : RELATIONS VISUELLES AVEC L'ENVIRONNEMENT

- Vues vers la Cité-du-Havre depuis la ville :
 - » Mettre en valeur les vues sur Habitat 67 depuis le Vieux-Port et la pointe du Moulin;
 - » Explorer la possibilité d'inciter le port de Montréal à contribuer positivement à la qualité du panorama visuel et au maintien des vues sur Habitat 67 (accostage des bateaux le long de la jetée Mackay, entreposage extérieur sur le quai Bickerdike);
 - » Conserver la bande végétale en rive qui joue le rôle d'écran au massif bâti du centre-ville et ses icônes architecturales dans la vue panoramique offerte depuis les îles et le pont Victoria.
- Vues depuis la Cité-du-Havre vers son environnement :
 - » Concevoir un plan paysager pour l'ensemble de la Cité-du-Havre, notamment pour mettre en valeur les percées visuelles vers le fleuve, le pont Victoria, le pont Jacques-Cartier, les infrastructures du port et du Vieux-Port;
 - » Mettre en valeur la forme allongée de la Cité-du-Havre en offrant des ouvertures visuelles transversales vers le Vieux-Port et le fleuve;
 - » Aménager des points d'arrêt et d'observation le long de l'avenue Pierre-Dupuy pour permettre d'apprécier les vues sur Habitat 67, le Vieux-Montréal, le centre-ville et les activités portuaires.



106. Habitat 67 depuis le Vieux-Port



107. Percée visuelle remarquable sur le pont Victoria



110. Vue sur le pont Jacques-Cartier, le fleuve et la ville depuis le parc de Dieppe



109. Vue sur le parc Dieppe et sa végétation depuis le Vieux-Port



108. Vue sur les activités portuaires et le silo n° 5

5.4

PAYSAGE URBAIN : QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE DES PARCOURS

- Améliorer la qualité du parcours en transport actif sur l'avenue Pierre-Dupuy et le pont de la Concorde. Consolider le rôle de ce parcours :
 - » comme porte d'entrée au parc Jean-Drapeau grâce à de nouveaux aménagements paysagers en lien avec le parc;
 - » comme parcours de découverte du panorama urbain de Montréal et de la géographie régionale par l'aménagement de points de vue.
- Conserver le caractère naturel du nouveau corridor vert en rive le long du fleuve et le relier au parc de Dieppe, au réseau d'espaces verts riverain vers l'ouest de l'île et aux aménagements d'Expo 67 de la Cité-du-Havre.
- Développer les liens entre la Cité-du-Havre et son environnement par une navette fluviale, afin de diversifier les expériences et améliorer la mobilité.



112. Caractère naturel et corridor riverain potentiel le long du fleuve



111. Piste cyclable le long de l'avenue Pierre-Dupuy

5.5 COMPOSANTES PATRIMONIALES BÂTIES

- Préserver le complexe Habitat 67, véritable icône architecturale participant à l'image publique de Montréal dans le monde, en assurant le maintien et la lisibilité de ses éléments caractéristiques : notamment, sa volumétrie formée de 354 volumes, son système constructif en béton préfabriqué, la texture et la couleur du béton, les portes et fenêtres, l'utilisation des toits et toits-terrasses, l'aménagement paysager formé de voies à 45 degrés, les murs de soutènement, le mobilier et les fontaines, les aires végétalisées et les escaliers.
- Préserver le bâtiment de l'Administration portuaire de Montréal et ses œuvres sculpturales exploitant la plasticité du béton dans les trois entrées du bâtiment, de même que le mobilier urbain d'origine tel que les bancs à proximité.
- Réhabiliter l'ancien musée d'art qui se distingue par ses proportions harmonieuses et son expression architecturale épurée en privilégiant une fonction compatible d'accès public.
- Actualiser l'esplanade reliant l'ancien musée d'art et l'ancien Expo-Théâtre. Considérer la restauration de certaines parties à proximité des bâtiments afin de les mettre en valeur dans leur contexte original.
- Préserver l'ancien Expo-Théâtre, dont le volume dialogue avec le bâtiment de l'ancien musée d'art. Considérer la restauration de la forme et des proportions des ouvertures en façade, notamment les portes d'entrée vitrées.
- Préserver les éléments caractéristiques d'intérêt du pont de la Concorde en basant les interventions sur une documentation adéquate afin d'en conserver les qualités.



113. L'Expo-Théâtre durant l'Expo 67 (Archives de la Ville de Montréal) et aujourd'hui



114. Pont de la Concorde



116. Esplanade reliant le musée d'art et l'Expo-Théâtre en 1967, vue à partir de l'Expo-Théâtre



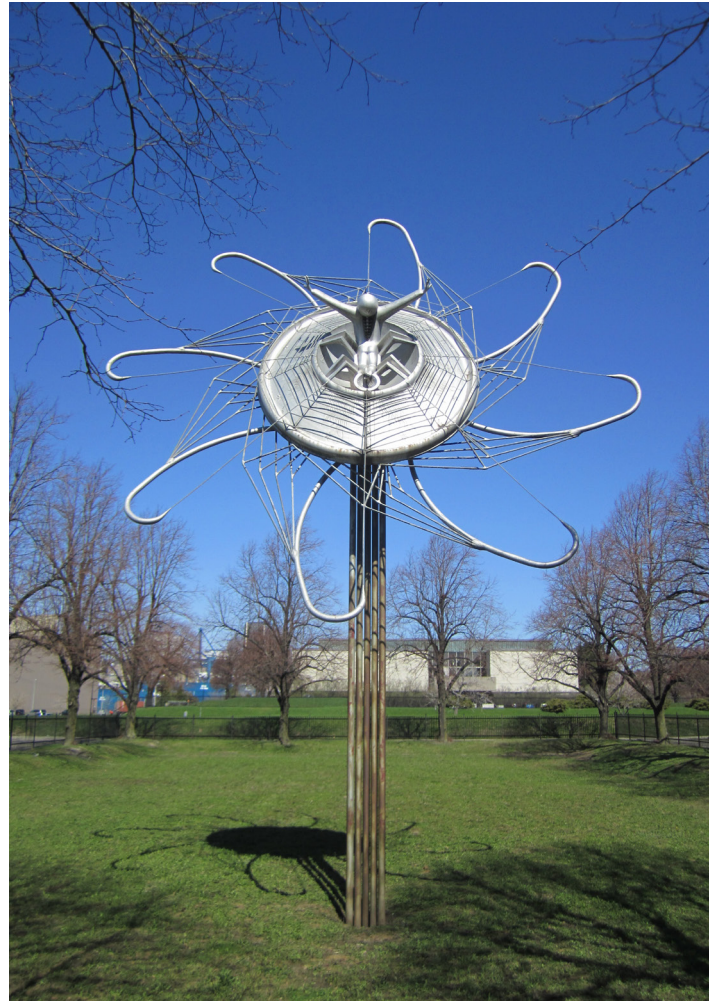
117. Bâtiment de l'Administration portuaire de Montréal et les bancs en façade



115. Habitat 67 et ses volumes

VESTIGES ET TRACES

- Conserver les tracés et réinterpréter la matérialité des aménagements au sol à 45 degrés datant de l'Expo 67, notamment dans le secteur du « parc-vestiges ».
- Conserver tels quels, à l'état d'artefact, un certain nombre de dalles de béton, bases en béton du mobilier urbain disparu, enseigne directionnelle, ainsi que les vestiges des Symboles de l'humanité (par Ronald Thibert et Robert Legendre).
- Étudier la possibilité de reconstituer certains éléments de mobilier urbain pour faciliter l'interprétation des vestiges en indiquant qu'il ne s'agit pas d'originaux.
- Conserver les traces des bassins et évaluer la possibilité de les restaurer.
- Étudier la faisabilité de la restauration de la sculpture-fontaine la Giboulée, créée par Jean Cartier et la mettre en valeur par la réhabilitation d'une esplanade riveraine connectée aux réseaux piétonniers et l'élimination du stationnement à proximité.
- Mettre en valeur l'œuvre Lunatique du sculpteur Richard Turner. Retirer les espaces de stationnement en bordure. Conserver les tilleuls et la trace de ce bassin et étudier la possibilité de le restaurer.
- Donner des indications permettant d'interpréter les bâtiments, vestiges et traces de l'Expo 67 dans l'ensemble de la Cité-du-Havre en cohérence avec les interventions similaires au parc Jean-Drapeau.



122. Sculpture Lunatique, Richard Turner



121. Sculpture-fontaine La Giboulée en 1967 et aujourd'hui



118. Tracés et aménagements au sol à 45 degrés



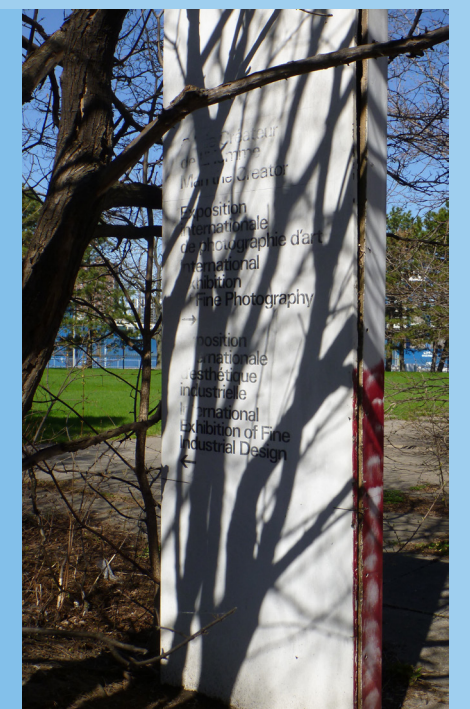
120. Bases de béton de lampadaires datant de l'Expo 67



119. Sculpture Symboles de l'humanité à l'époque de l'Expo 67, par Ronald Thibert et Robert Legendre



123. Mobilier de l'Expo 67 toujours présent

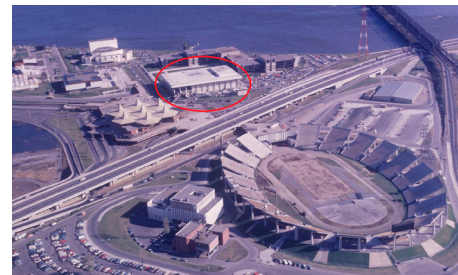


NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

- Pour toute nouvelle intervention d'aménagement paysager ou nouvelle construction, respecter la structure d'organisation diagonale du site et les principes d'implantation pavillonnaire propres aux aménagements de l'Expo 67.
- Inscrire toute nouvelle construction ou nouvel aménagement dans l'esprit du lieu, axé sur l'innovation :
 - » en développant une vision d'ensemble cohérente avec de hauts standards de qualité;
 - » en privilégiant les processus de concours.
- Documenter la capacité de la Cité-du-Havre à recevoir de nouvelles constructions en regard des objectifs de mise en valeur patrimoniale et de protection du paysage et du couvert végétal existant :
 - » en privilégiant notamment l'emplacement de l'ancien Centre international de radiotélévision comme espace disponible à la construction;
 - » en réévaluant les limites de hauteur de construction pour les adapter à la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial identifiés.
- S'inspirer des caractéristiques matérielles particulières du lieu pour concevoir les nouvelles interventions, notamment la forte présence de la végétation et du béton sous divers aspects.
- Limiter la présence des véhicules en privilégiant l'aménagement d'aires de stationnement souterraines et en proscrivant l'agrandissement des aires de stationnement extérieures.
- Favoriser l'utilisation des axes de circulation existants pour la circulation véhiculaire et limiter celle-ci aux véhicules d'entretien et d'urgence dans les voies dédiées prioritairement aux modes de transport actifs.
- Envisager l'intégration d'une nouvelle œuvre d'art qui marque l'esprit du lieu en l'inscrivant dans la contemporanéité.



124. Utilisation du béton, bâtiment de l'Administration portuaire de Montréal et Habitat 67



126. Emplacement de l'ancien Centre international de radiotélévision en 1967



125. Implantation pavillonnaire des bâtiments et structuration diagonale des aménagements

CARTE DES COMPOSANTES

1. Ancien pavillon de l'Administration et de la Presse de l'Expo 67 (2100, avenue Pierre-Dupuy) - aujourd'hui Administration portuaire de Montréal
2. Pavillon du Centre international de radiotélévision de l'Expo 67 - vestiges
3. Sculpture Lunatique, Richard Turner
4. Ancien musée d'art (2190, avenue Pierre-Dupuy)
5. Ancien pavillon de l'Expo-Théâtre (2170, avenue Pierre-Dupuy) - aujourd'hui studio MELS
6. Sculpture-fontaine La Giboulée, Jean Cartier
7. « Parc-vestiges »
8. Vestiges de la sculpture Symboles de l'humanité, Ronald Thibert et Robert Legendre (sur le terrain du complexe Tropiques Nord, 2500 avenue Pierre-Dupuy)
9. Habitat 67 (2600, avenue Pierre-Dupuy)



VI. ANNEXES

An aerial photograph of a dense, lush green forest. A winding path or stream is visible through the trees, and a small clearing is seen in the lower right. The image is overlaid with a semi-transparent white rectangle containing the text 'VI. ANNEXES'.

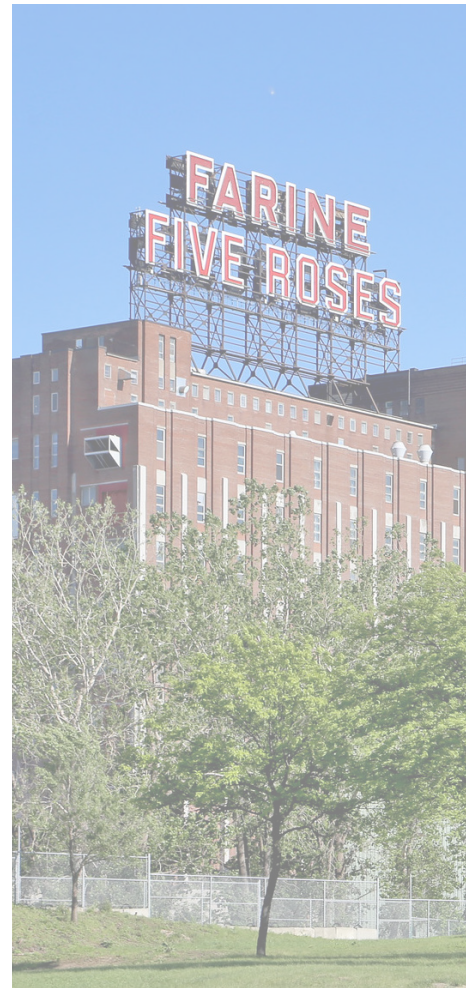
A.1

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes sont inspirées des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada édictées par Parcs Canada.

Une approche de conservation comprend l'ensemble des actions ou processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'un lieu pour en préserver la valeur patrimoniale et en prolonger la vie physique. Il peut s'agir de **préservation**, de **réhabilitation**, de **restauration**, de **mise en valeur**, d'**interprétation** ou d'une combinaison de ces actions ou processus.

- **PRÉSERVATION** : ensemble des actions qui visent à maintenir intacts, à protéger, à entretenir ou à stabiliser les matériaux et les formes d'un lieu, ou d'une de ses composantes, sans les modifier, en compatibilité avec leurs valeurs patrimoniales.
- **RÉHABILITATION** : ensemble des actions qui visent à assurer la pérennité d'un lieu en l'adaptant à une nouvelle réalité, au moyen de réparations, de modifications ou d'ajouts compatibles avec ses valeurs patrimoniales.
- **RESTAURATION** : ensemble des actions qui visent à redonner à un lieu ou à une de ses composantes un état antérieur d'intégrité dans le but d'en révéler davantage les valeurs patrimoniales.
- **MISE EN VALEUR** : ensemble des actions qui visent à rendre plus accessibles, plus lisibles et plus compréhensibles les valeurs patrimoniales d'un lieu. Elle peut être complémentaire à toute intervention de préservation, de réhabilitation ou de restauration.
- **INTERPRÉTATION** : ensemble des actions qui visent à communiquer des valeurs, des informations données historiques, scientifiques ou autres relatives à un lieu en utilisant des techniques de communication contemporaines.



A.2

LISTE ICONOGRAPHIQUE

1. Photo aérienne du secteur	1		
2. Rez-de-chaussée animé et ouvert, rue Wellington	2		
3. Transformation de silos en centre d'escalade, rue Saint-Patrick	2		
4. Dominance des points de repère des silos Redpath et du Nordelec	3		
6. Front bâti linéaire le long du canal de Lachine (crédit : Denis Tremblay)	3		
5. Bâtiment épousant la forme triangulaire d'un îlot, coin des rues Saint-Patrick et Bridge	3		
7. Vue cadrée sur l'enseigne Farine Five Roses dans l'axe de la rue Grand Trunk	4		
8. Square Saint-Patrick et la ville en arrière-plan (crédit : Denis Tremblay)	4		
9. Vue sur plusieurs éléments emblématiques depuis le Canal-de-Lachine (crédit : Denis Tremblay)	4		
10. Pont pivotant CN-du-Port	4		
13. Canadian Switch and Spring, rue Saint-Patrick	5		
11. Ancienne Banque d'épargne, rue de Condé	5		
12. Ancien édifice Pillow, Hershey & CO, rue Montmorency	5		
16. Emplacement des bâtiments de la ferme Saint-Gabriel en 1857 (source : Plan of the South Eastern Portion of the Gabriel Farm Montreal, Canada East the Property of the Seminary of Montreal Subdivided into Building Lots for Sale par Public Auction, de H. M. Perrault, 1er juin 1857, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, référence 06M,CA601,S53,SS1,P344)	6		
14. Rue de la Ferme privatisée aujourd'hui	6		
15. Rue de la Ferme, vers 1947 (source : Archives de la Ville de Montréal)	6		
17. Rue Wellington	6		
18. Exemple de front bâti continu et verdi sur la rue Bridge	7		
19. Square Tansey, coin des rues Wellington, de Condé et Centre	7		
20. Les Forges de Montréal occupant l'ancienne station de pompage Riverside, rue Riverside	7		
21. Centre des métiers du verre Espace VERRE occupant l'ancienne caserne de pompier 21, rue Mill	7		
22. Aménagements au sol interprétant les vestiges du bassin Tate en bordure du Canal-de-Lachine par Parcs Canada	7		
23. Bassin-à-gravier, espace public mettant en valeur l'ancien bassin n° 3 du canal de Lachine, par la firme Civiliti (source : Évolution historique et caractérisation du secteur Bridge-Wellington, Ville de Montréal, 2017)	9		
26. Ouverture et largeur d'origine du bassin Wellington, 1947 (source : Archives de la Ville de Montréal)	9		
24. Station de pompage Riverside en bordure de la rue Riverside et du déversoir (non canalisé) en 1888 (source : Archives de la Ville de Montréal)	10		
25. Déversoir n° 2 du canal de Lachine	10		
27. La rue Mill, vue vers les silos d'ADM	10		
28. Vue sur l'embouchure du bassin Wellington et les silos P&H Milling à partir du bassin Peel (quai à farine)	10		
29. Vue sur les silos d'ADM et de P&H Milling depuis la passerelle Wellington de Parcs Canada	11		
33. Ancienne caserne de pompier, rue Mill	11		
34. Silos du complexe P&H Milling, rue Oak (crédit : Denis Tremblay)	11		
30. Ancienne chaufferie Montreal Dry Dock, rue Oak	11		
31. Ancien immeuble administratif du CN, rue Bridge	12		
32. Ateliers du canal de Lachine de Parcs Canada, rue Mill	12		
37. Vue oblique du bassin Wellington partiellement remblayée et le pont pivotant du CN-du-Port, 1972 (source : Archives de la Ville de Montréal)	12		
35. Bâtiment de Canada Packers, rue Mill (crédit : Denis Tremblay)	13		
36. Intégration et interprétation de rails au square Dalhousie, Montréal (crédit : Nathaniel Philippe-Maisonneuve, arrondissement de Ville-Marie)	13		
38. Cale sèche du bassin Tate -View of Tate's Dry Dock - Lachine Canal, Montreal, Quebec, 2 Mai 1903 (source : Bibliothèque et Archives Canada / Fonds Service canadien des parcs / PA-139426)	13		
40. Cohabitation harmonieuse entre l'ancien et le nouveau	14		
39. Transformation de l'usine Belding-Corticelli Limited, rue Saint-Patrick (crédit : Michelle Bélanger, 2013, Association québécoise pour le patrimoine industriel, source : Ministère de la Culture et des Communications)	14		
41. Exemple d'activités culturelles et récréotouristiques avec l'histoire du lieu, Les Forges de Montréal, rue Riverside	14		
42. Activités du port de Montréal, quai Bickerdike	16		
43. Bâtiment public de Victoriatown en 1963 (source : Archives de la Ville de Montréal)	16		
44. Vue sur le poste Viger et les éléments significatifs en arrière-plan à partir de l'entrée de ville du pont Victoria (source : Google)	16		
45. Ouverture au public d'une distillerie, The Sazerac House, Nouvelle Orléans, États-Unis (source : SazeracHouse.com)	17		
46. Vue sur les éléments significatifs à partir de l'axe Bonaventure (source : Google)	17		
47. Marche annuelle de la communauté irlandaise jusqu'au Black Rock, rue Bridge	17		
51. Ancien tunnel piétonnier du CN, rue Bridge	17		
48. Poste Viger, chemin des Moulins	18		
49. Silos de Canada Maltage et les convoyeurs aériens, rue Riverside	18		
50. Distillerie Sazerac, chemin des Moulins	18		
52. Vue aérienne du quartier de Victoriatown, 1962 (Source : Archives de la Ville de Montréal)	18		
53. Vue des baraques qui ont abrité les malades atteints du typhus, depuis le chantier du pont Victoria (source : Construction buildings from top of bridge, Victoria Bridge, Montreal, QC, 1858-59, William Notman (1826-1891), Musée McCord, référence N-0000.392.2.2)	19		
54. Emplacement des baraques dans le secteur en 1859 (source : Map of the city of Montreal shewing the Victoria bridge the mountain & proposed boulevard, and the different dock projects, Boxer, F.N. (Frederick N.), John Lovell & Son, 1859, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, référence 0000065545)	19		
55. Autostade et pavillon d'accueil de l'Expo 67, 1968 (source : Archives de la Ville de Montréal)	19		
56. Emplacement des bâtiments de la ferme des Soeurs grises, plan de Louis Charland 1772-1813 (source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, référence 2663987_02, CRC 9C45B808)	19		
59. Plaque du site historique national de génie civil du pont Victoria, à l'angle des rues Bridge et des Irlandais	20		
57. Monument du Black Rock, rue Bridge (crédit : Denis Tremblay)	20		
58. Monument aux Braves de Victoriatown, rue Bridge	20		
60. Utilisation des galeries et convoyeurs à des fins publiques	22		
62. Exemple de réhabilitation d'anciens silos en musée, Zeitz Museum of Contemporary Art Africa, Cape Town, Afrique du Sud (source : Artnews.com)	22		
61. Robustesse et grandeur des bâtiments existants, rue Mill	22		
65. Prédominance du silo n° 5 dans le paysage	23		
63. Marche annuelle de la communauté irlandaise jusqu'au Black Rock, rue Bridge	23		
64. Configuration linéaire de la pointe du Moulin (source : Google)	23		
68. Vue sur les silos Rozon et le silo n° 5 depuis la rive nord du canal de Lachine	24		
70. Vue de l'enseigne Farine Five Roses depuis la Cité-du-Havre	24		
67. Vue structurante sur la pointe du Moulin à partir du quai Alexandra et équilibre des volumes bâtis de part et d'autre du canal de Lachine	24		
66. Vue depuis les abords du canal sur la pointe du Moulin dans sa continuité horizontale	24		
69. Vue depuis l'autoroute Bonaventure sur la verticalité massive des silos d'ADM et l'ouverture au niveau de la rue Mill (source : Google)	24		
74. Écluse n° 1 du canal sous le pont Mill	25		
75. Ouverture formée par les silos de la minoterie ADM à la manière d'un gigantesque portail dans l'axe de la rue Mill	25		
72. Ouverture visuelle sur les convoyeurs et les activités portuaires à partir de la rue Mill	25		
73. Tranquillité et vue spectaculaire sur la ville à partir de l'extrémité est de la pointe du Moulin	25		
71. Parcours longitudinal possible entre les deux extrémités de la pointe du Moulin	25		
80. Silo n° 5 et ses composantes	26		
76. Silos Rozon, rue Mill (crédit : Denis Tremblay)	26		
79. Minoterie ADM, ses silos et son enseigne Farine Five Roses (crédit : Denis Tremblay)	26		
78. Annexe vue à partir de la rue Mill	26		
77. Annexe (à gauche) et élévateur B (à droite)	26		
81. Sous-station électrique adjacente à l'annexe	27		
86. Sculpture Fonte Modulaire de Robert Roussil	27		
83. Élévateur B	27		
82. Patine des matériaux de l'élévateur B créant des effets spectaculaires	27		
84. Sculpture Fonte Modulaire de Robert Roussil	27		
87. Galeries, convoyeurs aériens et tours marines	27		
85. Élévateur B-1 et un convoyeur aérien	27		
93. Persuis (prises d'eau) visibles le long du bassin n° 2 du canal de Lachine, 1951 (source : Lachine Canal during draining, cleaning and repairing for new season. Ogilvie Flour mill at left, 1951, par Davidson, photographe, Bibliothèque et Archives Canada, The Gazette (Montreal) fonds, PA163164, reproduction autorisée par Bibliothèque et Archives Canada28	27		
90. Mur d'origine du canal, près de la piste multifonctionnelle de Parcs Canada	28		
91. Black Bridge (date inconnue) (source : Shipping Lachine Canal, fonds de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, Bibliothèque et Archives Canada, R231-2485-S-E)28	28		
89. Vue aérienne de la pointe du Moulin, 1959 (source : Routes et édifices de Montréal, 1969, Henri Rémillard, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, référence E6,S7,SS1,D693023-693033).	28		
88. Exemples de composantes de l'élévateur B-1 et de l'annexe à préserver	28		
92. Royal Mills, Ogilvie Flour Mills Co. Ltd., Montreal, QC, 1915 (source : Wm. Notman & Son, Musée McCord, VIEW-15386)	28		
94. Structures linéaires et aériennes des convoyeurs	29		
95. Silos en béton de l'élévateur B-1	29		
96. Expressivité et diversité des matériaux	29		
97. Parc de Dieppe (3 photos)	31		
98. Habitat 67, avenue Pierre-Dupuy	31		
99. « Parc-vestiges » le long de l'avenue Pierre-Dupuy	31		
100. Terrain vacant jouxtant le parc de Dieppe	31		
101. Ancien pavillon de l'Administration et de la Presse de l'Expo 67 occupé aujourd'hui par l'Administration portuaire de Montréal (crédit : Administration portuaire de Montréal)	31		
102. Ancien musée d'art, avenue Pierre-Dupuy	31		
105. Panorama sur le fleuve, le centre-ville et le Vieux-Port	32		
103. Couvert végétal du « parc-vestiges » et les allées	32		
104. Vue sur l'île Sainte-Hélène depuis le parc de Dieppe	32		
110. Vue sur le pont Jacques-Cartier, le fleuve et la ville depuis le parc de Dieppe	33		
109. Vue sur le parc Dieppe et sa végétation depuis le Vieux-Port (crédit : Denis Tremblay)	33		
106. Habitat 67 depuis le Vieux-Port (crédit : Denis Tremblay)	33		
107. Percée visuelle remarquable sur le pont Victoria	33		
108. Vue sur les activités portuaires et le silo n° 5	33		
111. Piste cyclable le long de l'avenue Pierre-Dupuy	34		
112. Caractère naturel et corridor riverain potentiel le long du fleuve	34		
113. L'Expo-Théâtre durant l'Expo 67 (Archives de la Ville de Montréal) et aujourd'hui	35		
114. Pont de la Concorde (crédit : Denis Tremblay)	35		
116. Esplanade reliant le musée d'art et l'Expo-Théâtre en 1967, vue à partir de l'Expo-Théâtre (source : Archives de la Ville de Montréal)	35		
115. Habitat 67 et ses volumes	35		
117. Bâtiment de l'Administration portuaire de Montréal et les bancs en façade	35		
121. Sculpture-fontaine La Giboulée en 1967 et aujourd'hui (source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, référence P927S2D19_002) et aujourd'hui	36		
122. Sculpture Lunatique, Richard Turner	36		
118. Tracés et aménagements au sol à 45 degrés (source : Google)	36		
120. Bases de béton de lampadaires datant de l'Expo 67 (source : Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la Cité du Havre, Société du Parc Jean-Drapeau, 2019)	36		
123. Mobilier de l'Expo 67 toujours présent	36		
119. Sculpture Symboles de l'humanité à l'époque de l'Expo 67, par Ronald Thibert et Robert Legendre (source : Adrien Hubert, 1978, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, référence 06M,E6,S7,SS1,D780816-780817)	36		
125. Implantation pavillonnaire des bâtiments et structuration diagonale des aménagements	37		
124. Utilisation du béton, bâtiment de l'Administration portuaire de Montréal et Habitat 67 (crédit : Denis Tremblay)	37		
126. Emplacement de l'ancien Centre international de radiotélévision en 1967 (source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1967, référence 06M,P927,S2,D12)	37		

